

**COLLECTIVITÉ  
EUROPÉENNE  
D'ALSACE**

---

**Réunion  
du  
15 janvier 2021**

---

**DELIBERATIONS**

M. BIERRY  
Président de séance

## COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 15 janvier 2021

### Délibérations

*(La séance est ouverte à 10 heures 19 sous la présidence de  
M. BIERRY, Président).*

### Présidence de M. BIERRY, Président de séance

\*\*\*

### Présents :

Mme ALFANO, M. BAUER, M. BIERRY, M. BIHL, Mme BOHN, Mme BUFFET, M. BURGER, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DIETRICH, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, Mme DREXLER, M. ELKOUBY, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HEMEDINGER, M. HOMMEL, M. JANDER, Mme JENN, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme KEMPF, M. LE TALLEC, Mme LEHMANN, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. MAURER, Mme MILLION, M. MULLER, Mme MULLER-BRONN, Mme PAGLIARULO, M. SCHULTZ, M. STRAUMANN, M. SUBLON, Mme VALLAT, M. VOGT, M. WITH, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL.

### Excusé(s) avec pouvoir :

- M. Daniel ADRIAN, (pouvoir à Mme Bernadette GROFF)
- M. Rémi BERTRAND, (pouvoir à Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER)
- Mme François BEY, (pouvoir à Mme Suzanne KEMPF)
- M. Alain COUCHOT, (pouvoir à M. Pierre VOGT)
- Mme Cécile DELATTRE, (pouvoir à M. Vincent DEBES)
- M. Max DELMOND, (pouvoir à M. Nicolas JANDER)
- M. André ERBS, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- Mme Nathalie ERNST, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- M. Pascal FERRARI, (pouvoir à Mme Karine PAGLIARULO)
- M. Bernard FISCHER, (pouvoir à Frédéric BIERRY)
- Mme GRAEF-ECKERT, (pouvoir à Marcel BAUER)
- Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)
- M. Vincent HAGENBACH, (pouvoir à Mme Lara MILLION)
- M. Paul HEINTZ, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- Mme Émilie HELDERLE, (pouvoir à M. Pierre BIHL)
- M. Jean-Louis HOERLE, (pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
- Mme Nadine HOLDERITH, (pouvoir à M. Étienne BURGER)
- Mme Chantal JEANPERT, (pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- Mme Martine JUNG, (pouvoir à M. Éric ELKOUBY)
- Mme Brigitte KLINKERT, (pouvoir à M. Éric STRAUMANN)
- Mme Stéphanie KOCHERT, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- Mme Annick LUTENBACHER, (pouvoir à Mme Karine PAGLIARULO)
- Mme Monique MARTIN, (pouvoir à M. Lucien MULLER)

- M. Nicolas MATT, (pouvoir à Mme Bernadette GROFF)
- Mme Josiane MEHLEN-VETTER, (pouvoir à Mme Marie-France VALLAT)
- M. Philippe MEYER, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)
- Mme Christine MORITZ, (pouvoir à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme Betty MULLER, (pouvoir à M. Michel HABIG)
- M. Marc MUNCK, (pouvoir à Mme Patricia BOHN)
- M. Serge OEHLER, (pouvoir à M. Mathieu CAHN)
- Mme Fabienne ORLANDI, (pouvoir à M. Rémy WITH)
- Mme Françoise PFERSDORFF, (pouvoir à Mme Patricia BOHN)
- Mme Catherine RAPP, (pouvoir à M. Alain GRAPPE)
- M. Marc SCHITTLY, (pouvoir à Mme Lara MILLION)
- Mme Pascale SCHMIDIGER, (pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- M. Marc SENE, (pouvoir à M. Étienne BURGER)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Philippe TRIMAILLE, (pouvoir à M. Nicolas JANDER)
- M. Sébastien ZAEGEL, (pouvoir à M. Lucien MULLER)

### **OUVERTURE ET APPEL NOMINAL**

**M. LE PRÉSIDENT** – Chers collègues, il s’agit d’une séance particulière, au regard des circonstances climatiques exceptionnelles. Je félicite tous les collègues qui ont réussi à braver les intempéries pour venir ici ce matin. Je mesure la difficulté du choix de ceux qui sont restés chez eux, bloqués par le manque de déneigement des voies communales, je pense, parce que les voies départementales sont parfaitement noires – je regarde Alain et Marcel. J’ai pu mesurer cette difficulté ce matin, puisque je suis parti à l’aube pour Strasbourg afin de rencontrer le Ministre de l’intérieur, avant de revenir ici, à Colmar.

En préambule, je vous informe que je serai obligé de partir au plus tard à midi et demi, car j’ai un enterrement familial.

Je voudrais excuser ceux qui sont coincés en raison des intempéries, quelques collègues qui sont malheureusement souffrants et à qui je tiens à souhaiter un prompt rétablissement – nous avons une pensée pour eux –, ainsi que quelques collègues cas contact tenus de rester chez eux – je les salue et les remercie d’être présents en visioconférence. Nous avons aussi malheureusement à déplorer des décès familiaux concernant des élus de la Collectivité. Cela réduit bien évidemment le nombre de présents ce matin. Pour autant, je sais que vous êtes très nombreux en visioconférence. Vous ne pouvez pas voter directement en visioconférence, mais si vous souhaitez vous exprimer, la parole pourra vous être donnée.

Avant de démarrer officiellement cette séance, je vais demander à Lara, la plus jeune élue présente de l’assistance, de faire l’appel. Tu as cette chance là. Nous ne restons jamais longtemps le plus jeune. J’ai été l’un des plus jeunes maires. Rémy a été le plus jeune maire de France. Mais cela n’a plus l’air d’être complètement le cas aujourd’hui. Il n’est plus maire. Lara, je te donne la parole pour faire l’appel.

**Mme MILLION** – Merci, M. le Président. Il est vrai que cette superbe neige me donne la possibilité d’être la plus jeune de l’Assemblée – cela fait plaisir et ce n’est pas tous les jours que cela arrive – et de faire l’appel.

*Mme Lara MILLION procède à l’appel nominal.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Sont arrivés Éric ELKOUBY, Mathieu CAHN et Suzanne KEMPF – qui a disparu momentanément, mais qui va nous retrouver. Merci, chers collègues.

Même si nous sommes dans un contexte plus réduit et dans une séance un peu particulière, permettez-moi d'introduire cette séance avec quelques expressions.

D'abord, comme je l'ai déjà dit au groupe majoritaire, j'ai eu l'occasion d'échanger assez longuement avec le Premier ministre il y a quelques jours. Nous avons envisagé qu'il puisse venir et échanger sur la Collectivité européenne d'Alsace. J'ai donc le plaisir de vous annoncer qu'il viendra samedi prochain passer un petit moment en Alsace. Je lui ai proposé que nous puissions échanger avec lui et l'ensemble des élus, bien évidemment ici, à Colmar, dans cette enceinte, permettant un échange de qualité. Il viendra donc samedi prochain, le matin. L'échange le matin est déjà validé. Le programme de la journée est encore en gestation pour le reste. Nous irons bien sûr aussi à Strasbourg dans la deuxième partie de cette journée. Nous sommes en train d'affiner avec le Cabinet les différentes options pour l'organisation de cette journée. Je vous demande déjà de réserver le samedi matin. Ce n'est plus l'heure du père Noël, mais nous pouvons encore y croire : j'espère que cela sera l'occasion d'imaginer une capacité renforcée d'agir pour la Collectivité européenne d'Alsace. Je pense que c'est bien, car nous pourrions aborder librement un certain nombre de sujets avec le Premier ministre. Il s'agissait de la première annonce que je voulais vous formuler. Après les accords de Matignon, après la loi Alsace, la venue, tout de suite après notre création officielle, du Premier ministre est une marque de reconnaissance du rôle que doit jouer notre Collectivité sur le territoire national. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette visite qui peut s'organiser très rapidement.

Permettez-moi aussi de faire une deuxième remarque, sur les premiers jours de notre installation, pour vous dire, vraiment, ma satisfaction de voir combien chacune et chacune d'entre vous avez tout de suite fait le choix de vous impliquer très positivement dans l'organisation de notre nouvelle Collectivité. Je voudrais bien sûr saluer l'engagement des quinze vice-présidents des commissions territoriales ou thématiques, et remercie Rémy qui a déjà réuni à Haguenau, avec Isabelle, les vice-présidents de territoires, avec les équipes, pour être dans les starting-blocks et démarrer le plus rapidement possible la territorialisation que nous appelons de nos vœux. Nous avons aussi commencé à rencontrer certains présidents thématiques pour évoquer l'ampleur de leurs missions, préparer les feuilles de route. Bien évidemment, aujourd'hui, nous allons installer les délégations qui ont été attribuées aux élus en responsabilité. J'ai pu constater que nous avons tout de suite bien démarré notre dynamique d'installation. Il n'y a pas eu d'attentisme. Aujourd'hui, dans un délai très court, nous sommes en train de construire, à travers les délibérations que nous allons prendre ce matin, le cadre de fonctionnement. Il est important que nous puissions remplir toutes les conditions pour être le plus efficace possible. Nous avons une obligation : montrer aux Alsaciens que la Collectivité européenne d'Alsace ne constitue pas seulement un changement de statut institutionnel, mais qu'elle sera en mesure d'apporter rapidement des réponses concrètes aux attentes des habitants.

Je me réjouis aussi des moments d'échange que j'ai pu avoir dans différents cantons, sur les territoires, en proximité. J'ai déjà eu l'occasion, ces derniers jours, de me rendre sur le site de Stocamine, à Cernay et à Mulhouse. Nous devons collectivement, vous en tant qu'élus départementaux dans vos cantons et moi en tant que Président, être à nos côtés sur les sujets de fond, pour essayer d'y apporter des solutions rapides. Il s'agit vraiment d'un enjeu que nous partageons.

J'étais très heureux de me rendre sur le site de Stocamine et de prendre conscience, plus fortement encore, des enjeux de lutte contre ces déchets. J'avoue que je n'en menais pas large quand je suis descendu à plusieurs centaines de mètres de profondeur. D'ailleurs, les parlementaires m'ont dit : « C'est bizarre, pour une fois, tu ne parles pas beaucoup. » Mon côté claustrophobe a fait que je n'étais pas très à l'aise au fond du trou. Mais je tiens à saluer la synergie qui a pu exister entre les élus alsaciens. Bien évidemment, je ne suis

pas venu sans préparation. D'abord, nous en avons parlé avec Rémy et j'avais l'occasion d'échanger avec certains d'entre vous, notamment des conseillers départementaux directement concernés. Je connaissais donc les attentes. Je regarde Marie-France et Pierre, qui ont territorialement les plus touchés, qui connaissent parfaitement le dossier. Yves, en tant que parlementaire, et Sabine nous ont aussi accompagnés, ainsi que Raphaël SCHELLENBERGER et les élus locaux. Nous avons, je crois, un discours commun, partagé et fort pour demander un déstockage le plus rapide et massif possible. Aujourd'hui, la proposition d'enfouissement que nous fait la Ministre ne garantit pas la sécurité de notre nappe phréatique sur la durée. Nous avons collectivement un véritable enjeu. C'est pour cette raison que je vous proposerai tout à l'heure de prendre une motion que m'a proposée Sabine et que nous avons encore un peu retravaillée pour être très actifs. Nous devons bien sûr être actifs localement, mais aussi nationalement. Je remercie les parlementaires qui portent haut et fort cet enjeu.

J'ai aussi pu me rendre à Cernay pour évoquer et pour prendre conscience dans un EHPAD de la mise en place de la vaccination. C'était l'occasion de voir qu'il y a une vraie volonté des personnes âgées de se faire vacciner. Nous avons senti une détermination des personnes âgées que j'ai pu rencontrer pour se faire vacciner. La Collectivité européenne d'Alsace a comme vrai enjeu d'accompagner la vaccination, parce qu'elle est aujourd'hui le seul outil dont nous disposons pour protéger nos concitoyens et qu'elle est essentielle pour sauvegarder les personnes mais aussi l'économie de notre territoire. Je pense donc qu'être en renfort de l'État est un véritable enjeu dans les modalités de la vaccination, qui doit elle-même être sur une rampe d'accélération. Nous le voyons bien : c'est vital pour notre économie. Outre le déploiement dans les EHPAD, nous avons un travail de fond à réaliser. Je propose que les services vous donnent la déclinaison de toutes les mesures que nous avons prises et que nous sommes en train de prendre. J'ai aussi eu l'occasion d'aller échanger avec la Fondation Saint Vincent de Paul, qui va aussi décliner des sites de vaccination et travailler avec les communes. En partenariat avec les communes et les intercommunalités, la Collectivité européenne d'Alsace sera présente, y compris sur les enjeux médicaux. Nous savons déjà que nous pouvons mettre à disposition une cinquantaine d'agents pour faciliter la vaccination dans les EHPAD. Je rappelle que jusqu'au début février, ce sont les résidents des EHPAD qui seront vaccinés en priorité. Nous sommes bien sûr en soutien des professions libérales sur le territoire, des professionnels de santé dans les EHPAD. À Cernay, il s'agit d'un EHPAD adossé à un hôpital. L'offre médicale y est donc très développée. Mais il existe aussi des EHPAD moins bien dotés. Nos équipes sont en train de téléphoner à chaque EHPAD pour avoir une vraie connaissance des besoins en termes de soutien sanitaire pour assurer ces vaccinations. Il s'agit de la première étape, concernant les EHPAD. Ensuite, il s'agit d'une étape de déclinaison plus large : d'abord les plus de 75 ans, puis les plus de 65 ans, puis les plus de 50 ans. Plusieurs étapes vont petit à petit être mises en œuvre. Là aussi, la Collectivité européenne d'Alsace sera en soutien sanitaire et en soutien logistique et d'intendance, parce que si nos équipes sanitaires peuvent donner un coup de main, nos équipes, plus largement, dans tous les services peuvent potentiellement aussi être en soutien d'une vaccination massive. Si les communes et les intercommunalités arrivent à assumer cela seules, avec leurs équipes et les bénévoles qu'elles auront su mobiliser, cela est très bien. Mais là où nous sentirons qu'il est nécessaire d'agir, nous serons en renfort et en appui, pour que cela fonctionne bien. Je pense que c'est important. Nous avons su être réactifs dans la période de livraison de masques. Nous devons aussi être réactifs pour permettre une vaccination de masse. Je crois que cela est essentiel pour sécuriser nos concitoyens.

J'ai aussi pu me rendre compte, à Mulhouse, avec Fatima et Philippe, des enjeux de cantons qui sont touchés plus fortement par la pauvreté. Ce qui était intéressant dans l'échange était la prise de conscience d'une réalité sociale de territoire, mais aussi des potentiels d'un territoire, avec des acteurs associatifs qui sont très dynamiques, avec des propositions qui peuvent être formulées pour améliorer l'accompagnement et sortir par le haut de la pauvreté une partie de nos concitoyens, notamment notre jeunesse. En effet, un de nos enjeux au regard de la crise sanitaire et sociale vécue est de soutenir et de donner des

perspectives à notre jeunesse, qui voit aujourd'hui un peu l'avenir avec une certaine inquiétude au regard de la situation sanitaire, mais aussi des dépenses et des dettes que notre pays est en train de faire pour faire face à cette crise, et qu'ils devront un jour acquitter. Forcément, nous devons donc être aux côtés des jeunes. Nous aurons d'ailleurs très prochainement des propositions à vous faire, concernant des opérations de jobs solidaires, action qui avait déjà été menée pendant l'été dans le Haut-Rhin et que nous pourrions essayer de déployer plus fortement sur l'ensemble du territoire, dans les prochaines semaines. Mais cela fera l'objet d'un travail plus élargi autour d'une politique et d'actions de relance qui seront nécessaires pour réarmer l'économie. Nous savons qu'en réarmant l'économie, nous préservons une partie de nos concitoyens de la précarité. Il sera important pour nous de mener cela.

Permettez-moi aussi de revenir quelques minutes sur mon intervention d'hier concernant le Parlement et la mise en place des plénières du Parlement européens à Strasbourg. Il ne vous aura pas échappé qu'une nouvelle fois, la séance parlementaire aura lieu à Bruxelles. J'ai par conséquent exprimé ma colère et je me rendrai mercredi à Bruxelles pour dire mon mécontentement. J'ai demandé à rencontrer le Président SASSOLI et le Secrétaire général du Parlement. J'ai d'ores et déjà rendez-vous avec le Secrétaire général du Parlement. J'attends des réponses aussi du Cabinet du Président. Il me semble essentiel d'appuyer fortement Strasbourg dans un contexte critique. Cela est essentiel pour l'avenir d'un territoire et l'image de l'Alsace. Si nous avons choisi de nous appeler *Collectivité européenne d'Alsace*, c'est parce que nous accueillons dans notre territoire le siège du Parlement européen et le Conseil de l'Europe. Cela est une chance pour notre territoire, ainsi qu'un symbole des valeurs démocratiques que nous incarnons ici, au regard de notre histoire autour de l'humanisme rhénan. Je vous tiendrai bien évidemment informés des suites qui seront données par le Président du Parlement et des échanges que nous pourrions avoir. Je sais pouvoir compter aussi sur les parlementaires alsaciens européens mais aussi les parlementaires français et allemands qui soutiennent cette démarche.

Pour terminer mon propos introductif un peu long – je vous prie de m'en excuser –, je reviendrai bien évidemment sur les Orientations budgétaires de ce matin, qui sont le moment fort, puisque le reste est un cadre de fonctionnement, qui est essentiel pour agir et qui se met en place très efficacement et positivement. C'est l'occasion aussi pour moi de remercier l'ensemble des équipes administratives qui nous entourent, autour de Stéphanie et de Laurent, qui mettent aussi beaucoup de cœur à l'ouvrage. Je disais que des élus mettent du cœur à l'ouvrage ; des agents mettent aussi du cœur à l'ouvrage pour que tout fonctionne. Rien ne nous aura été épargné, puisqu'au tout début, nous avons même des aléas climatiques très forts. Autant dire que nous sommes mis à l'épreuve. Mais je suis absolument convaincu que nous relèverons le défi tous ensemble.

Concernant les enjeux budgétaires, nous sommes sur un modèle de gestion vertueux alsacien, puisque nous restons exactement sur les mêmes principes que les deux départements avaient mis en œuvre pendant six ans, c'est-à-dire le respect des deniers publics, la rigueur de gestion de l'argent public, avec toujours la volonté de trouver des économies sur ce qui n'est pas essentiel, sur ce qui n'apporte pas de valeur ajoutée aux habitants ou aux territoires, et d'être présent sur les sujets de société et les enjeux. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte où la précarité augmente, avec un coût de fonctionnement important concernant le RSA, lié à la crise sociale, sanitaire et économique traversée. Nous sommes au quotidien aux côtés des personnes les plus fragiles. Je laisserai bien sûr la parole à Lara, qui a beaucoup œuvré pour préparer ce débat d'orientations budgétaires, à travers un travail important de plusieurs mois, avec Bernard, qui doit nous suivre en visioconférence. Merci à vous et à l'ensemble des vice-présidents de thématiques qui ont partagé leur vision de l'action, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un débat d'orientations budgétaires, avec un cadre très clair et cette volonté de renforcer le niveau d'investissement pour répondre aux enjeux économiques du moment et aux enjeux d'avenir de l'Alsace. Les enjeux concernent la jeunesse, avec les infrastructures des collèges et une vraie politique, très forte, autour des collèges, ainsi que la préservation de

notre planète, autour des travaux d'économie d'énergie, d'isolation et d'énergie nouvelle que nous allons porter sur beaucoup de bâtiments de notre Collectivité européenne d'Alsace. Nous avons là quelques exemples sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. Je me réjouis que notre gestion financière vertueuse nous permette de faire des économies sur les charges d'administration courante. Un million d'économies n'étaient pas simples à trouver, puisque les efforts avaient déjà été faits par les deux collectivités précédemment. Cela permet aussi un bon niveau d'autofinancement et de faire des investissements en propre, pour la Collectivité, mais aussi des investissements pour soutenir les communes et intercommunalités dans leurs projets. Tout cela se fait avec beaucoup d'autofinancement et un peu d'emprunt, parce que la situation aujourd'hui l'exige.

Voilà les quelques mots que je voulais tenir, en vous souhaitant bien évidemment une très bonne séance. Nous sommes dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Nous ne sommes pas encore dans la présentation du budget. Mais il s'agit d'une première mise en bouche, pour préparer le travail à venir sur le budget. Merci de votre attention.

Je donne la parole à Rémy WITH, puis à Suzanne, qui représente le groupe.

**M. WITH** – Merci, M. le Président. Chers collègues. Vous serez d'accord avec moi pour affirmer qu'en Alsace, nous avons l'habitude de dire ce que nous faisons, mais aussi et surtout de faire ce que nous disons. C'est d'ailleurs ce qui fait une grande partie de la réputation de l'Alsacien, quand nous parlons de son sens profond de la rigueur et de son goût inné pour l'excellence. Chez nous, nous ne sommes pas coutumiers de l'esbrouffe et des effets de manche. Nous sommes plutôt en mode « allez hop, Steh ouf, il faut se retrousser les manches ». Les preuves sont là, inscrites en lettres majuscules dans votre discours, M. le Président, ainsi que dans le rapport des orientations budgétaires de 2021 qui nous est proposé aujourd'hui.

Première preuve du respect de nos engagements. Depuis l'annonce de notre volonté de créer la Collectivité européenne d'Alsace, nous n'avons cessé de dire que nous voulons mettre en œuvre un vrai modèle de gestion à l'alsacienne. Et nous l'avons fait, dans un premier temps à l'échelle de nos deux conseils départementaux, chers collègues, puis aujourd'hui dans le cadre de ces premières orientations budgétaires de la nouvelle Collectivité alsacienne. En effet, malgré un risque flagrant d'augmentation importante des dépenses, notamment en raison de la crise sanitaire, économique et sociale, et malgré la perte constante d'autonomie fiscale subie depuis de nombreuses années, nous sommes parvenus à augmenter de façon très sensible les investissements opérationnels, à poursuivre la réduction de l'endettement engagée à l'échelle de nos deux collectivités, et à maintenir la taxe foncière à un niveau parmi les dix plus faibles de France, tout cela notamment grâce à notre capacité à réaliser des efforts de gestion, à la fois conséquents, permanents et surtout innovants. Je n'en ferai pas l'inventaire ici et maintenant ; nous les avons tous encore en mémoire.

Deuxième preuve de respect de nos engagements. Nous avons revendiqué notre volonté de créer un véritable service public alsacien. Et nous l'avons fait, d'abord dans nos deux départements respectifs, puis aujourd'hui au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace, puisque nous réaffirmons notre forte détermination à agir dans la plus grande proximité grâce à des politiques territorialisées garantes de services de haute qualité, à rester fidèles à nos valeurs humanistes en veillant à garantir à chacune et à chacun, des plus jeunes aux plus âgés, des Alsaciens la meilleure place possible au cœur de notre société, et enfin à œuvrer sans cesse en faveur des besoins prioritaires de nos concitoyens, parmi lesquels figure tout à fait légitimement le droit de la santé, comme vous l'avez souligné, M. le Président.

Troisième et dernière preuve du respect de nos engagements. Nous avons annoncé vouloir mettre en œuvre les trois piliers de la Collectivité européenne d'Alsace : proximité, citoyenneté et efficacité, dès la première année de son entrée en fonction. Et nous l'avons

fait. À cet égard, je tiens à souligner, chers collègues, le véritable tour de force que constitue l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires aussi abouti et construit que celui qui nous réunit aujourd'hui, à peine deux semaines après la séance d'installation de notre Assemblée. Cela s'explique notamment par le travail titanesque de réflexion, de concertation, de mise en convergence de nos politiques et, au final, de co-construction des orientations budgétaires 2021 qui a été mené pendant plusieurs mois par les élus et les services de nos deux départements. Cette étroite collaboration a eu lieu – cela mérite d'être rappelé – tout en assurant l'intégralité de nos compétences, voire en les dépassant très régulièrement afin d'aider les Alsaciens à mieux surmonter la crise sanitaire, ainsi que ses dramatiques conséquences économiques et sociales.

Voilà donc démontrée en trois points la détermination intangible, irrésistible et irréversible de notre Collectivité à être le moteur du développement de l'Alsace en plein cœur de l'Europe et du Rhin supérieur, et la garante d'une vie à la fois sereine et porteuse d'espoir pour l'ensemble de nos concitoyens. Oui, M. le Président, chers collègues, ces orientations budgétaires nous invitent à l'optimisme, un optimisme à l'alsacienne, donc forcément teinté de beaucoup de réalisme et de pragmatisme, mais un optimisme qui fait beaucoup de bien et qui s'avère précieux par les temps difficiles que nous traversons, un optimisme qu'il nous appartient maintenant de partager avec les Alsaciennes et les Alsaciens. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup, Rémy, de l'allant de ta démarche d'optimisme. Je voudrais dire aux collègues mon plaisir de travailler au quotidien avec Rémy. Je tiens à le dire.

**M. WITH** – C'est réciproque.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je donne la parole à Suzanne KEMPF.

**Mme KEMPF** – Merci, M. le Président. Chers collègues. D'abord, toutes nos excuses pour notre léger retard. Quelques aléas climatiques nous ont conduits à aller doucement sur la route. Nous sommes allés piano pour aller sano et arriver. Nous l'avons tous fait et sommes tous en bon état. Je us félicite collectivement.

Je souhaite une excellente année 2021 à ceux et celles à qui je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire. J'espère qu'elle sera plus économe en vies humaines et plus agréable pour nous tous que l'année 2020.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner des dossiers importants pour la vie de notre Collectivité. Les orientations que nous prendrons maintenant, en ce début de la Collectivité européenne d'Alsace, donneront le ton et les contours de notre nouvelle Assemblée. Je voudrais, si vous le permettez, nous inviter collectivement à ne pas renoncer à notre ADN. Les politiques départementales sont toutes axées autour de la solidarité. Il s'agit de la Collectivité des solidarités : solidarités à tout âge, comme vous nous le répétez bien souvent, M. le Président, et avec raison, depuis le plus jeune âge, en passant par les collègues, l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, la gestion du revenu de solidarité active pour les plus fragiles, l'aide aux associations. Nous assurons une cohésion de notre société et un vivre ensemble impossible à imaginer dans une société ultralibérale.

Nous aurons fort à faire pour surmonter les difficultés rencontrées par les membres fragilisés sur le plan économique par cette crise de la Covid qui n'en finit pas de déstabiliser les fondements de notre vie. L'exemple le plus criant est la détresse des jeunes, des étudiants dont les petits boulots ont disparu, des personnes qui travaillaient dans la restauration, dans le domaine de la culture et de tous ceux dont les revenus se sont effondrés ces derniers mois. Nous aurons à répondre présents lors de leur future demande



d'aide pour survivre et attendre des jours meilleurs.

Pour faire fonctionner cette nouvelle Assemblée, nous aurons besoin d'un règlement intérieur pour régir nos travaux. Comme je l'ai déjà évoqué lors de notre réunion de lundi dernier, je suis tout à fait d'accord concernant la forme. M. le Président, c'est vous qui pilotez les débats et en faites la police. Cela est parfait. Mais – parce qu'il y a toujours un mais – je reviens vers le manque de fond, de précisions, en ce qui concerne la lutte contre toutes les formes de discrimination : contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie.

Nous n'avons aucune mention dans ce règlement intérieur de la laïcité, à laquelle nous tenons particulièrement. Elle est au cœur de notre démocratie. Elle nous permet à tous de travailler et de vivre ensemble en laissant nos convictions religieuses à la porte des salles de réunion où nous pouvons tous être égaux et libres. Si je voulais vous en parler aujourd'hui, c'est parce qu'il y a un signe ostentatoire dans cette salle. Il y a un Christ au mur d'une salle de réunion d'élus de notre République. Cela ne devrait pas être. Je ne ferai pas ce que Pierre FREYBURGER a fait en son temps. Je n'ai pas l'intention de décrocher quoi que ce soit dans les murs de ce bâtiment. Mais il m'est difficile de faire semblant de ne pas le voir. Mon engagement politique est avant tout républicain et, ainsi, forcément laïc.

J'ai aussi une proposition à vous faire. Notre groupe a travaillé pendant longtemps avec un déontologue. Nous avons créé un conseil de déontologie au Conseil départemental du Bas-Rhin, qui était mené par Raphaël NISAND. Ce déontologue n'est pas en place pour contrôler ou punir, mais pour nous aider à prévenir toutes les situations qui pourraient poser problème. Il s'agit d'une proposition. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais elle est là.

Nous reviendrons plus tard sur le débat d'orientations budgétaires. Il y aura encore de nombreux points à discuter. D'ores et déjà, M. le Président, je voulais vous remercier pour les moyens mis à disposition des groupes. Cela fait quelques années que nous vous les réclamons. Vous nous les donnez en fin de mandat. Merci, et nous espérons que cela perdurera pour les suivants. Merci pour votre écoute, mes chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Suzanne. Nicolas a la parole.

**M. JANDER** – M. le Président, mes chers collègues. Je m'exprime au nom du groupe UDI et indépendants, qui fait partie de la majorité alsacienne.

Personnellement, la présence de ce Christ ne me pose pas de problème. Je rappelle quand même que nous avons un droit local en Alsace-Moselle, que nous sommes régis par le concordat, que les religions cohabitent parfaitement et qu'il n'y a aucune difficulté. Ce n'est donc pas la peine, à mon avis, de créer une polémique totalement inutile.

La séance d'installation du 2 janvier 2021 s'est bien déroulée et fut un grand moment, partagé avec les Alsaciennes et les Alsaciens, après des mois de travail des uns et des autres, élus et agents des deux conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ainsi qu'un soulagement, car nous avons su éviter certains pièges, notamment celui de la division, qui peut toujours être redoutable lorsque le destin d'une nouvelle Collectivité s'entrechoque avec l'ambition légitime de chacune et de chacun des élus qui la composent. Ce fut enfin un moment d'espoir, celui qui nous pousse – comme l'a dit tout à l'heure Rémy WITH – à nous retrousser les manches pour démontrer l'utilité et la pertinence de la Collectivité européenne d'Alsace à toutes celles et ceux qui pourraient encore en douter. Car je sais que la passion d'être utile anime chacune et chacun d'entre nous. Pour être utiles à nos concitoyens, nous devons rester proches d'eux et de leurs préoccupations, dans nos cantons, tout en co-construisant une vision commune et partagée de l'avenir de l'Alsace.

Cette volonté de proximité est réaffirmée avec la politique de territorialisation mise en place et développée. Qui est mieux placé que les élus d'un territoire pour décider ce qui est bon pour le territoire ? La vision commune est le projet décliné autour du service public alsacien, de la coopération transfrontalière renforcée, du rôle accru de la Collectivité européenne d'Alsace dans la santé, un sujet si important de nos jours, de la solidarité, avec par exemple le soutien renforcé à nos EHPAD, de la réussite éducative, qui nous tient tant à cœur, de l'entretien et du développement de notre réseau routier. Savez-vous, chers collègues, qu'il existe encore certains coins en Alsace qui attendent impatiemment telle déviation ou telle liaison pour être désenclavés et pour favoriser le développement économique et l'emploi ? Le projet est aussi le soutien à notre patrimoine bâti, à notre culture. Comment ne pas parler du rôle de la Collectivité européenne d'Alsace dans la transition énergétique, avec cette ambition de tendre vers un territoire à énergie positive, même si nous savons que l'objectif est ambitieux et que cela prendra nécessairement du temps ? Il y a en tout cas lieu de tracer le chemin pour atteindre le but de la neutralité carbone et de l'autonomie énergétique du territoire, alimenté en énergie renouvelable dans les meilleurs délais possibles. Ce chemin passera par la sobriété et par l'efficacité.

Les orientations budgétaires qui nous occupent aujourd'hui nous permettent d'être optimistes sur le financement de notre projet pour l'Alsace. Grâce aux efforts de gestion des deux départements au début du mandat – rappelez-vous que cela n'était pas si facile pour nous –, nos fondamentaux financiers sont solides. L'encours de la dette a fortement diminué, passant de 1 203 millions d'euros en 2014 à 788 millions d'euros en 2020. L'épargne brute devrait être de 130 millions d'euros et la capacité de désendettement d'environ 6 années, en faisant le calcul. Cela nous permet d'envisager sereinement de passer la vitesse supérieure en matière d'investissement, puisqu'environ 300 millions d'euros sont prévus en 2021. Cela permettra de soutenir nos entreprises dans la période si compliquée que nous traversons et de soutenir nos emplois, voire d'en créer de nouveaux, par la relocalisation de la production industrielle, attirée par la qualité et les compétences des professionnels alsaciens. Notre Collectivité a un intérêt tout particulier à soutenir l'emploi, quand nous savons que les chômeurs d'aujourd'hui sont potentiellement les bénéficiaires du RSA de demain.

Mes chers collègues, ne nous y trompons pas : nous serons aussi attendus sur la question de la maîtrise de nos frais de fonctionnement, notamment les frais de structure. Nous savons que nous devons y être vigilants, parce que nous avons intérêt à améliorer encore notre épargne brute, et qu'1 euro de frais de fonctionnement économisé permet de financer 10 euros en investissement. Le challenge est d'autant plus difficile qu'il a déjà été démontré dans d'autres collectivités que, plus une collectivité est grande, plus elle génère de frais de structure. Chasser les dépenses inutiles est donc un travail de chaque instant, pour les affecter au service de nos concitoyens. Comme le dit la formule, « 1 euro dépensé doit être 1 euro utile » pour les Alsaciennes et les Alsaciens. Nous sommes très heureux de constater, à la lecture du rapport d'orientations budgétaires que ce travail a été fait et que d'importantes économies ont été ou seront réalisées sur les charges de structure.

Mes chers collègues, je n'ai pas trouvé de citation pour clôturer mon intervention. Aussi, il me reste à vous remercier pour votre attention.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Nicolas. Éric STRAUMANN a demandé la parole.

**M. STRAUMANN** – Merci, M. le Président. Je ne veux pas revenir sur cette histoire de Christ qui est placé ici depuis de nombreuses années et qui était déjà dans l'ancienne salle. Il s'agit du cadeau d'un ancien Président du Conseil départemental. J'ai l'impression de revenir dans des débats vieux de plus de dix ans. Je pensais que tout cela était derrière nous. Mais on déterre d'anciennes idéologies qui n'ont, de loin, pas fait leur preuve. J'en veux pour exemple Stocamine, M. le Président, que vous avez cité.

**M. LE PRÉSIDENT** – Et qui restera.

**M. STRAUMANN** – Stocamine restera probablement en place, mais il ne s'agit pas d'une décision nouvelle. Déjà sous M. HOLLANDE, la décision avait été prise de maintenir les déchets dans ce sous-sol, parce que cela coûte trop cher. Il existe aussi des risques pour sortir ces déchets dans des conditions optimales. Je crois que des crédits ont été fléchés sur ce type d'opération.

À Colmar, j'ai la problématique du lindane. Il s'agit d'un vieux dossier, qui a plus de trente ans. Il s'agit d'une certitude, à la différence de Stocamine : du lindane a été déposé dans une décharge du côté de Wintzenheim et qui pollue la nappe phréatique. Il a été déposé dans une ancienne gravière, directement dans l'eau. Concernant Stocamine, il s'agit d'une hypothèse possible, probable, de pollution de la nappe. Concernant le lindane, il s'agit aujourd'hui d'une certitude. Dans les années 1970, Ugine-Kuhlmann, une société à l'époque nationalisée, avait déposé ce lindane, qui est un insecticide désormais interdit directement dans la nappe phréatique. Nous avons d'autres visions de la protection de l'environnement à l'époque. Aujourd'hui, la nappe est polluée, à peu près jusqu'à la collégiale de Colmar. Il est vrai que cela est situé à l'extérieur du ban de Colmar, mais cela progresse aujourd'hui lentement mais sûrement. Avec mon collègue député, nous avons saisi la Ministre et nous souhaiterions que des crédits qui étaient fléchés sur Stocamine, qui vont probablement ne pas être utilisés, puissent être affectés au lindane.

Je fais une dernière remarque. Avec le personnel de l'ADIL et mes collègues de l'Agglomération, je me suis beaucoup investi pour la création d'un centre de vaccination au parc des expositions de Colmar. Si je ne l'avais pas fait, personne n'aurait pris l'initiative. D'ailleurs, je n'ai toujours pas l'agrément de l'État pour l'ouverture du centre, qui ne figure toujours pas sur le site sante.fr. J'étais intervenu auprès de M. VÉRAN ; 3 600 doses sont arrivées dans ce centre, qui sera totalement prêt lundi prochain, sur l'initiative de la Ville et de l'Agglomération. Nous l'avons aménagé, nous avons mis en place les cabines, nous avons apporté les réfrigérateurs et le système informatique, puisque comme vous le savez ces vaccinations donnent lieu à une procédure administrative relativement longue et lourde, puisqu'il est nécessaire de saisir la vaccination sur le compte Ameli de chaque personne, puis de reprendre tout de suite un rendez-vous dans un délai de quinze jours, sans compter l'organisation pratique, sur place, avec la présence d'un poste de secours, etc. Aujourd'hui, le service de l'État ne fonctionne pas. Nous avons donc décidé hier d'ouvrir un compte sur Doctolib. Cela fonctionne depuis ce matin. Nous pouvons prendre rendez-vous, uniquement concernant le centre de Colmar, pour la partie nord du Haut-Rhin. Cela démarrera à partir de lundi prochain. Nous terminerons d'abord cela avec les personnels de santé. Nous avons recensé 4 000 professionnels de santé qui y ont droit. Il en reste encore un certain nombre. Mais mardi après-midi, nous démarrons avec les personnes âgées. Le centre fonctionne bien. Nous pouvons uniquement prendre rendez-vous sur internet, parce que cela est ingérable par téléphone. Hier soir, nous avons communiqué avec la presse. Ce matin, le standard de la Ville était totalement saturé. J'ai tout le monde, de Sainte-Marie-aux-Mines à Ensisheim, au téléphone pour prendre rendez-vous. Nous n'avons pas les moyens de gérer cela. Il est donc indispensable que les communes, lorsqu'elles reçoivent une demande de leurs administrés, aillent sur Doctolib pour saisir les données. Je sais que le Département prendra théoriquement le relais à partir de lundi prochain. Mais cela sera, en termes logistiques, quelque chose de lourd. Mais les collectivités locales, les départements, les villes et les structures intercommunales doivent aider l'État, sans quoi celui-ci n'y arrivera pas. L'État, qui organisait par exemple hier après-midi une réunion avec tous les acteurs, a oublié d'inviter Colmar. Je pense qu'ils sont dans un tel schéma qu'ils ont totalement oublié de nous inviter. Maintenant, nous devons vraiment les aider, sans quoi nous n'y arrivera pas. L'important est aussi d'obtenir ces vaccins qui vont être le nerf de la guerre. Ils sont arrivés. Nous avons les premières doses et c'est une bonne chose.

Je fais une dernière remarque pour les collègues qui nous disent : « Je voudrais un centre dans mon canton. » Cela sera, logiquement, très difficile à monter. Il est nécessaire d'avoir une présence permanente de deux médecins, des infirmiers, un système informatique et des doses. Si nous multiplions les centres, nous n'aurons pas assez de doses, et certains centres seront ouverts sans dose. Nous mobiliserons alors inutilement des équipes médicales alors qu'elles ne pourront pas donner le vaccin. C'est l'explication que je donne. Je ne défends pas l'État. Je pense que nous sommes maintenant dans une situation de guerre. Chacun doit aller dans le même sens. Nous n'allons pas polémiquer. Nous essayons de faire le maximum. Il sera donc difficile de mettre ne place un centre partout, en tout cas dans un premier temps, tout simplement parce que nous n'avons pas de vaccins.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je réagirai après, mais il y a encore des demandes de prise de parole. Josiane MEHLEN est en visioconférence. Je ne sais pas comment faire pour lui donner la parole. Active ton micro, s'il te plaît, Josiane. Nous t'écoutons, Josiane. Je crois qu'elle ne nous entend pas. Nous entends-tu, Josiane ? Il n'y a plus de son. En attendant que nous réglions cela, Suzanne a la parole.

**Mme KEMPF** – Si vous le permettez, je souhaiterais apporter une précision, pour répondre à M. STRAUMANN. À Strasbourg, le centre de vaccination municipale, place de la bourse, commencera à vacciner lundi à midi. Nous avons mis en place un centre téléphonique, qui a effectivement cessé de fonctionner au bout d'un petit moment. Mais il a réussi à reprendre le dessus et nous commençons à vacciner des personnes de plus de 75 ans en capacité de se déplacer et de venir par elles-mêmes. Je me pose des questions concernant les résidences seniors, parce qu'elles ne sont pas dans le plan EHPAD et qu'il s'agit majoritairement de personnes ayant des difficultés de déplacement. Il s'agit aussi des personnes handicapées dans les foyers, ainsi que des personnes à domicile, qui ne sont pas en mesure de se déplacer. Je me fais plus de souci pour cette partie de la population que pour celle qui est capable de rejoindre un centre de vaccination.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Suzanne. Nous avons perdu complètement la liaison avec Josiane. La parole est à Philippe MEYER. Est-ce que tu nous entends, Philippe ? Il n'a pas l'air de nous entendre non plus. Que se passe-t-il ? Ils ne nous entendent pas, a priori.

J'en profite par conséquent pour répondre sur les enjeux de la vaccination. Merci pour vos expressions sur cette question. Je rappelle ce que nous sommes en train de mettre en œuvre au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace. Premièrement, nous sommes en train de recenser les besoins de tous les EHPAD en matière de vaccination. Nos équipes appellent individuellement les EHPAD pour voir s'ils ont les doses et s'ils sont en capacité de vacciner avec des professionnels de santé du territoire, soit dans leur EHPAD, soit avec les professionnels libéraux du secteur géographique de rayonnement. De deux choses l'une : soit ils sont en capacité et agissent, et nous n'intervenons pas ; soit ils ne sont pas en capacité de le faire, et nous organisons la venue de nos professionnels de santé. Nous savons qu'une cinquantaine sont disponibles immédiatement et sont volontaires pour intervenir, et par conséquent combler les trous de la raquette. Il s'agit là des EHPAD. Je vous invite aussi à faire peut-être le lien individuellement dans vos cantons, avec les directeurs d'EHPAD, pour voir si tout va bien et s'ils ont besoin de nous ou pas. En complément de l'action de nos équipes, je pense que le fait qu'ils aient un échange avec l'élu de référence sur leur territoire a du sens. Il s'agit de la situation des EHPAD et de la première phase, qui va se dérouler jusqu'au 4 février prochain, date prévue de fin de la vaccination dans nos EHPAD. Il s'agit de la première étape à assumer efficacement.

La deuxième étape concerne les personnes âgées de plus de 75 ans et de plus de 65 ans. Je rebondis sur les propos et questionnements de Suzanne par rapport aux résidences seniors. L'enjeu est de travailler en bonne intelligence avec les communes, pour connaître et partager avec eux les personnes qui touchent l'APA et les personnes en fragilité.

Souvent, les communes, notamment les plus modestes, ont la connaissance des personnes de plus de 75 ans et son en capacité de les appeler. En fin d'après-midi je vais à Schirmeck, à la clinique Saint-Luc, qui organise un centre de vaccination. Il s'agit d'une clinique, qui dispose donc déjà d'un certain nombre d'acteurs de santé pour pouvoir mettre cela en œuvre. Mais nous faisons un travail en amont avec les communes et l'intercommunalité pour qu'un lien direct soit fait avec les personnes âgées pour vérifier que tout le monde soit pris en considération. Comme le disait Éric, Doctolib est le système normal pour s'inscrire. Mais nous savons aussi qu'une partie de nos concitoyens ne sont pas forcément à l'aise avec l'outil numérique. Nous nous proposons donc de mettre en place une plateforme téléphonique complémentaire pour les personnes ayant des difficultés pour s'inscrire, afin de les accompagner dans cette démarche-là. Cette plateforme devrait être mise en place à partir de la semaine prochaine. Ce travail est en cours de réalisation par nos équipes.

En parallèle, en lien avec les STIS, nous nous proposons, avec les professionnels de santé des STIS et de notre Collectivité, d'aller à domicile chez les personnes qui ne pourraient pas se déplacer, afin de les vacciner dès lors qu'elles auront été identifiées. Il s'agit donc d'un bouquet de services que nous proposerons aux communes et aux EPCI. Si elles arrivent à le mettre en œuvre toutes seules, c'est parfait. Colmar, commune importante, est en capacité de s'organiser sans le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, ce qui est très bien. Mais nous savons qu'il existe des territoires où cela sera plus compliqué. Nous devons donc nous assurer qu'il n'y ait pas de trous dans la raquette dans vos cantons. Vous devez donc avoir une attention toute particulière quant à la façon dont les choses vont se faire. Bien évidemment, notre enjeu est de vous donner les informations les plus précises possibles, de sorte que vous puissiez avoir les réponses à vos interrogations. Nous sommes en train de finaliser la première étape et nous préparons les étapes suivantes. Mais nous serons aux côtés et en appui des communes, des intercommunalités et des professionnels de santé pour que cela puisse fonctionner.

Comme le disait Éric, l'enjeu est d'avoir suffisamment de doses. Sachez que nous allons recevoir, à la fin du mois, un surgélateur supplémentaire. Nous sommes donc en capacité, je crois, de recevoir plus de 8 000 doses de vaccin. Nous sommes, là aussi, en appui logistique des cliniques et des hôpitaux qui auraient des soucis de stocks de vaccins. Grâce à nos laboratoires départementaux, nous allons pouvoir être, là aussi, en soutien technique.

Pour conclure mon propos, nous avons également prévu d'accompagner les communes ayant un centre de vaccination et qui seraient en difficulté en termes d'intendance ou de logistique, et de mettre aussi à disposition du personnel volontaire pour accompagner cette démarche. Nous savons par exemple qu'aujourd'hui, au Vaisseau comme au Haut-Koenigsbourg, le personnel ne peut pas accueillir du public puisque les établissements sont fermés. Nous savons que nous pouvons ajouter du personnel, qui n'a pas de compétence sanitaire, mais qui peut être utile en termes de logistique, comme nous l'avons fait à l'époque avec le service des routes, qui a accompagné la distribution de masques. Aujourd'hui, les services des routes sont plutôt bien occupés, mais dans un contexte différent, et avec nos 6 000 agents, nous avons aussi la possibilité d'accomplir le dernier kilomètre. L'enjeu est effectivement de nous assurer que le service soit rendu vraiment en proximité des habitants. Mais il est effectivement nécessaire de pouvoir nous appuyer sur un outil ou des moyens sanitaires adaptés. Tous les territoires ne pourront pas avoir leur centre de vaccination, parce qu'ils n'auront pas forcément les conditions sanitaires requises. Nous avons toutefois aussi proposé à l'Agence régionale de santé la possibilité d'utiliser nos unités territoriales d'action médico-sociale, qui ont l'habitude de vacciner puisqu'elles vaccinent les enfants de la protection maternelle et infantile. Nous avons donc souvent des locaux adaptés. Nous sommes donc là aussi en soutien. Nous sommes aussi en capacité de fournir, dans certains endroits, des lits médicalisés. Mais il s'agit de sur-mesure, au regard des situations.

Je remercie Laurent et Stéphanie, qui mettent en œuvre toute la démarche pour que nous soyons les plus réactifs possibles. Tout cela se fait aussi bien sûr en lien avec les deux préfetures en responsabilité.

Concernant les résidences autonomie, pour apporter une réponse complètement précise à Suzanne, des accords sont déjà mis en place avec les STIS pour créer des équipes mobiles médicales qui pourront intervenir dans les résidences seniors.

Je ne vois plus Josiane.

**M. ADRIAN** – C'est Daniel ADRIAN, M. le Président. J'ai une question.

**M. LE PRÉSIDENT** – Daniel, tu as la parole. Ensuite, je donnerai la parole à Yves.

**M. ADRIAN** – Bonjour, M. le Président, chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT** – Bonjour Dany.

**M. ADRIAN** – Je suis resté à la maison, parce que je serai tout à l'heure en visioconférence avec l'ETB. Je n'aurais pas eu le temps de me déplacer à Colmar et de revenir.

**M. LE PRÉSIDENT** – Il n'y a pas de souci.

**M. ADRIAN** – Pendant qu'Éric intervenait, j'ai eu une question par téléphone d'un habitant de notre canton, qui veut faire vacciner ses parents et qui était sur sante.fr. Or le département du Haut-Rhin n'existe plus ou pas sur sante.fr. M. le Président, cher Frédéric, j'ai entendu ce que tu viens de nous dire. Est-il possible que nos services, très rapidement, dans la journée d'aujourd'hui, donnent aux conseillers d'Alsace un numéro de téléphone vers lequel nous pouvons diriger ces gens. Cela est très pragmatique. Rémy a dit tout à l'heure que nous avons de nombreuses qualités alsaciennes. Parmi nos qualités figurent aussi notre pragmatisme et notre bon sens. Si nous pouvions avoir rapidement quelque chose à notre disposition, ce serait vraiment bien.

**M. LE PRÉSIDENT** – Il s'agit d'une volonté collective. Merci, Dany. Concernant ta première question, les sites de vaccination seront sur le site à 13 heures. Le numéro de téléphone via lequel les gens pourraient se renseigner devrait être prêt. Nous l'avons déjà et allons pouvoir te répondre collectivement. Le standard téléphonique de la Collectivité européenne d'Alsace pour la prise de rendez-vous pour la vaccination des plus de 75 ans et des autres publics prioritaires sera opérationnel à partir de mardi 19 à 8 heures 30. Le numéro de téléphone est le suivant : 09 70 81 81 61. Comme me le suggère Rémy, nous vous enverrons les éléments au fur et à mesure de l'évolution de la situation, de nos connaissances et de notre capacité à agir. N'hésitez pas à nous faire remonter ensuite les questions que vous pouvez avoir. La liaison avec Josiane est rétablie. Nous voyons son grand sourire. Josiane, nous t'écoutons.

**Mme MEHLEN-VETTER** – Merci, M. le Président. Bonjour, chers collègues. Je suis désolée. Nous avons eu un petit problème de son et d'image. Mais je crois que tu viens de répondre aux questionnements que nous nous posons. Effectivement, nous avons été beaucoup sollicités par nos concitoyens ce matin, qui nous ont dit que le Haut-Rhin n'existe plus, qu'ils ne peuvent pas se connecter. Entre-temps, nos services nous ont apporté la réponse. J'en profite, avec le sourire, pour dire qu'il s'agit plutôt d'un bon présage, puisque nous sentons que nos concitoyens ont envie de se faire vacciner. Cela me fait plutôt plaisir. Donc tout s'arrange. Je suis désolée de ce contretemps technique, mais cela a bien été vu par nos équipes et bien organisé. Il s'agit d'un bon présage pour la vaccination qui, à mon avis, va arranger beaucoup de choses.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Josiane. Je vais encore donner la parole à une ou deux personnes. Mais je voulais juste rappeler que nous avons d’abord une séance plénière à assumer. Elle est un peu perturbée aujourd’hui par le contexte sanitaire et climatique. Par conséquent, les expressions sont un peu plus libres que d’habitude. Mais je souhaiterais, parce que nous sommes 80 élus, que lors de la prochaine réunion plénière seuls les représentants des groupes parlent suite au discours introductif. Ensuite, chacune et chacun d’entre vous, dans les rapports présentés, aurez l’occasion de vous exprimer très largement si vous le souhaitez. Mais aujourd’hui, il s’agit d’une journée un peu exceptionnelle. Je donne donc encore la parole à Yves. Puis nous donnerons la parole pour conclure à Philippe MEYER.

**M. SUBLON** – Cela va être très rapide. Je n’ai toujours pas bien compris comment nous pouvons intégrer dans le réseau et le plan pour les EHPAD les résidences seniors. Il s’agit de la première chose. Deuxièmement, par rapport aux nombreuses interrogations de nos concitoyens et des communes notamment, pourrions-nous avoir dans notre sein une personne ressource référente, un élu ou un agent, à qui il est possible de s’adresser, pour répondre à une foire aux questions évidemment très nourrie ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je vais essayer d’être plus clair. Les résidences seniors ne sont pas considérées comme des EHPAD. Elles sont donc traitées comme tous les particuliers qui sont à domicile. C’est cela, la différence. Mais au regard des difficultés que certaines personnes en résidences seniors pourraient avoir pour se déplacer, nous proposons la possibilité de faire intervenir les services d’incendie et de secours, avec nos équipes, pour aller dans les résidences seniors pour assurer la vaccination. Mais elles rentrent dans la logique classique des plus de 75 ans, puis des plus de 65 ans. Elles ne devraient pas avoir de traitement particulier. Mais au regard de la spécificité de ces résidences, nous nous proposons d’agir de cette façon. Le point de contact sera Mme MARTIN, qui est ravie. Elle est contente d’être venue. Je vous la présente : elle est Directrice adjointe aux solidarités. Elle pourra donc être le point de contact. Au-delà du numéro d’appel que nous avons évoqué tout à l’heure, je propose que nous donnions vos coordonnées ou celles de la personne parmi vos collaborateurs qui peut être référente pour répondre à toutes les questions techniques. Nous verrons si une ou plusieurs personnes sont nécessaires, au regard des demandes importantes pouvant être formulées. Je me permets de donner maintenant la parole à Philippe pour achever ce propos introductif un peu long.

**M. MEYER** – Merci, M. le Président. Mes chers collègues. Bonjour. Il est déjà 11 heures 30. Nous n’allons pas prolonger les propos liminaires et nous allons attaquer l’ordre du jour. Je vais dans quelques minutes partir à Colmar pour rejoindre la réunion avec le M. DARMANIN. Les propos du Premier vice-président, Rémy WITH, de grande qualité, reflètent l’état d’esprit du groupe majoritaire Unis pour l’Alsace. Je vais donc vous dispenser de mon propos.

Je profite cependant du temps de parole qui m’est donné pour vous dire un mot concernant la situation dans les collèges. Nous avons parlé des routes. Les transports scolaires et collectifs ne sont pas autorisés à fonctionner dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Il y a donc relativement peu d’élèves dans les collèges, surtout dans les collèges ruraux. A Sarre-Union par exemple, seulement 10 % des collégiens sont présents. Trois collèges sont fermés, à Fortschwihr, à Lutterbach et à Munster. Les demi-pensions sont fortement perturbées et des agents techniques n’ont pas pu rejoindre leur établissement. Normalement, chaque collègue concerné par un collège en difficulté a été informé dès ce matin. Nous espérons un retour dans l’ordre dès lundi. Heureusement que le week-end commence ce soir. En revanche, concernant le collège de Munster, nous avons des inquiétudes plus sérieuses concernant des fissures qui seraient apparues, liées au poids de la neige. Tous ces éléments sont bien sûr en cours de vérification.

Je ne vais pas être plus long. Je voudrais simplement aussi dire, très rapidement, que nous sommes tous pleinement mobilisés dans nos missions. La campagne nationale de

vaccination a été évoquée. J'étais très heureux que notre premier débat, du groupe majoritaire, la semaine dernière, a permis d'échanger sur les solutions concrètes apportées par les collègues, en lien avec les maires, pour faciliter la vaccination dans toute l'Alsace. Il s'agit d'un exemple précis, qui est la première préoccupation aujourd'hui de la plupart de nos concitoyens : l'Alsace doit constituer clairement la bonne échelle d'intervention pour relever ces défis qui se présentent à nous. Il s'agit de défis économiques, sociaux, environnementaux et, bien sûr, sanitaires. Merci à l'ensemble des collègues d'être particulièrement mobilisés sur ces questions, avec les maires de nos territoires, avec les hôpitaux de nos territoires, avec les EHPAD. Notre lien est plus que jamais indispensable pour relever tous ces enjeux ces défis.

Je ne vais pas être plus long. Merci et bonne séance à toutes et tous. Notre rapport d'orientations budgétaires qui sera présenté par Lara dans quelques instants confirme nos ambitions fortes pour notre belle Alsace, sous cette couche de neige qui la rend encore plus belle.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Philippe. Je me permets de rajouter encore un mot sur la vaccination en disant que nous informerons aussi, à travers un projet de courrier que nous adresserons aux présidents d'intercommunalité et aux communes, d'un certain nombre d'éléments et de la possibilité de nous solliciter. Mais vous recevrez bien sûr la copie de ce courrier avant qu'il ne soit envoyé, pour que vous soyez parfaitement informés de sa teneur.

## **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS**

**M. LE PRÉSIDENT** – Je vous propose maintenant de passer aux différents rapports. Je rappelle qu'à partir de la séance prochaine, nous adopterons un système un peu différent, puisque nous retiendrons seulement les rapports souhaités par les élus pour pouvoir aller à l'essentiel, sur les projets et les rapports fondamentaux. Mais cela ne pourra être mis en œuvre qu'à la prochaine plénière. Concernant cette plénière, nous allons passer aux rapports, qui ne sont heureusement pas trop nombreux. Je vous propose de les évoquer les uns après les autres.

### **CD-2021-2-8-1 - Périmètre, fonctionnement et composition des commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace**

*M. le Président, rapporteur*

Je commence par le premier rapport sur la composition des commissions, le périmètre et le fonctionnement. Je me permets d'aller assez vite, parce que nous avons déjà évoqué cela ensemble en commissions réunies lundi. Je rappelle néanmoins le cadre d'organisation de notre Collectivité : un exécutif (les vice-présidents et le Président) dans une logique de bureau ; un exécutif élargi avec les mêmes ainsi que les présidents sortants, qui étaient pendant la mandature déjà vice-présidents et qui élargissent ce cercle ; le cas échéant, les présidents des satellites, de nos agences, pourraient être associés à ce travail, quand les sujets les concerneront. Au-delà de cet exécutif élargi, il s'agit du travail, en amont, de préparation des commissions.

Il s'agit des commissions territoriales, qui vont suivre tout l'opérationnel, au quotidien : la vie quotidienne des habitants, la dynamique des territoires, la contractualisation avec les territoires. Tout cela sera suivi dans les sept commissions territoriales. Je compte beaucoup



sur chacun d'entre vous, en tant que conseillers départementaux, pour porter la réflexion sur votre territoire et vous assurer à la fois de la dynamique de vos territoires et que les services publics attendus par nos concitoyens soient bien rendus. Je donne un exemple très concret : j'ai reçu un SMS de particuliers qui se battent pour maintenir des médecins sur leur territoire. Même si nous ne sommes pas directement concernés, la Commission territoriale doit s'emparer de ce sujet pour essayer de trouver des solutions. Mon collègue André, Président du Département de Saône-et-Loire, a embauché des médecins dans son Département pour faire face à des problèmes démographiques et médicaux. Nous devons donc nous saisir des sujets qui sont essentiels pour les habitants, même si cela dépasse le cadre de nos missions. Il s'agit donc d'une Commission territoriale de proximité, efficace concernant le service public, et en phase avec les dynamiques sur les territoires.

En parallèle, il s'agit des commissions thématiques, om nous allons aborder la manière dont les politiques publiques sont assumées par notre Collectivité, en résonance avec les difficultés que les territoires pourraient avoir sur la qualité du service public rendu quand nous sommes en pleine compétence. Il s'agit aussi de travailler sur l'évolution des politiques publiques, en nous appuyant sur nos parlementaires pour aller solliciter le gouvernement et en nous appuyant aussi sur Brigitte, en tant que Ministre, pour les enjeux réglementaires et législatifs de nos parlementaires. Il s'agit des quatre parlementaires membres de notre Collectivité, mais au-delà de l'ensemble des parlementaires alsaciens, pour appuyer nos démarches et pour faire évoluer les politiques publiques. Nous allons parler de dépenses publiques tout à l'heure dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires. Nous savons très bien que si nous avons des capacités à agir différentes sur certaines politiques publiques, nous pourrions réduire la dépense et améliorer l'efficacité de l'action. Il s'agit du rôle des commissions thématiques. Les vice-présidents thématiques seront accompagnés de vice-présidents en charge de missions, qui auront la latitude d'agir sous la conduite et l'animation du vice-président thématique. Ils auront des missions importantes à assumer qui justifient, comme nous le voyons bien, un engagement important de notre Collectivité. Je compte donc vraiment beaucoup sur chacune et chacun d'entre vous, qui avez avec enthousiasme souhaité relever le défi d'un certain nombre de missions.

Les feuilles de route sont en cours. Nous aurons des échanges avec les vice-présidents thématiques et les conseillers en charge de missions pour affiner les objectifs que nous allons partager ensemble et pour travailler encore sur l'organisation. Je compte vraiment beaucoup sur vous pour mener à bien rapidement tous les enjeux. Il existe des enjeux de court terme et des enjeux de moyen et long termes, sur lesquels nous devons travailler collectivement.

Je ne veux pas être plus long concernant ce rapport. Y a-t-il des remarques, des critiques ou des attentes ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons passer au point suivant, à savoir l'adoption du règlement intérieur de la Collectivité européenne d'Alsace. Je donne la parole à Rémy, qui en est le rapporteur.

**CD-2021-2-8-2 - Adoption du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace**

*M. WITH, rapporteur*

M. le Président, nous avons vu ce rapport concernant le règlement intérieur en commissions réunies de lundi. Il a été présenté les différents articles qui modifient le règlement classique que nous avons dans nos deux départements. Ils ont été soumis à l'approbation de la Commission réunie. Ces articles tiennent bien sûr compte et sont

adaptés à la Collectivité européenne d'Alsace et à son fonctionnement. Je vais peut-être vous lire le résumé du rapport.

Le présent rapport a pour objet l'adoption du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, conformément aux dispositions législatives qui sont en vigueur. Comme je l'ai dit, il tient compte également de l'évolution de notre Collectivité en Collectivité européenne d'Alsace.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Rémy. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mathieu CAHN, en référence aux propos introductifs de Suzanne.

**M. CAHN** – M. le Président, je partage bien entendu les propos de Suzanne. Nous pourrions un jour discuter plus longuement du droit local et de la laïcité, et expliquer à ceux qui y voient une contradiction qu'il n'y a pas de contradiction entre droit local et laïcité. Pour autant, nous sommes ici dans un hémicycle qui est censé représenter l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs croyances et leurs opinions. Certains signes ostentatoires qui peuvent poser problème ailleurs peuvent aussi poser problème ici. Ceci étant, on m'y a invité et je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce sujet.

Je souhaitais intervenir sur l'article 17, concernant la périodicité de nos réunions, et vous proposer, M. le Président, un amendement à ce règlement intérieur. En effet, l'article 17 semble figer de manière définitive le lieu de nos réunions plénières, puisqu'il précise que le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace se réunit à l'initiative de son Président au moins une fois par trimestre à l'Hôtel du département à Colmar, 100 avenue d'Alsace. Je n'ai pas de difficulté de principe et je ne veux pas ici lancer une bataille du siège, qui en rappellerait d'autres, et qui viendra en son temps. Mais je suis gêné par cet article et je voudrais vous donner une illustration. Puisque vous êtes particulièrement offensif sur le sujet, M. le Président, et je vous en félicite, si nous devons décider par exemple de nous réunir à Strasbourg en séance plénière pour affirmer que collectivement, au nom de toute l'Alsace, notre soutien à la capitale européenne, à son rôle en Europe et à la nécessité de maintenir le siège du parlement à Strasbourg, ce règlement intérieur pourrait constituer un frein à une démarche de ce genre. C'est pourquoi je vous proposerais un amendement qui, à mon avis, ne pose pas de grandes difficultés. Il s'agirait de dire : le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace se réunit à l'initiative de son Président au moins une fois par trimestre à l'Hôtel du Département à Colmar, 100 avenue d'Alsace, ou à l'Hôtel du Département à Strasbourg, place du quartier blanc. C'est d'ailleurs ce que vous avez écrit concernant la Commission permanente un peu plus loin, puisque vous citez l'Hôtel du Département à Colmar mais vous indiquez qu'elle peut choisir de se réunir dans tout autre lieu. Je propose donc que nous évoquions nos deux sièges, ce qui permettra le cas échéant de nous réunir comme nous le souhaiterons, de manière symbolique.

Il s'agit, M. le Président, d'un amendement que nous pensons être relativement constructif, nous permettant à la fois de réaffirmer notre soutien à la place de Strasbourg, sans engager une bataille trop stérile autour du lieu de nos réunions et de notre siège.

**M. LE PRÉSIDENT** – Voulais-tu intervenir, Éric ? Je t'en prie.

**M. STRAUMANN** – Merci, M. le Président de me donner la parole. Évidemment, nous sommes très attachés à ce que Strasbourg reste capitale européenne. J'étais auteur d'un rapport pour défendre la position de Strasbourg. J'étais même l'auteur de l'amendement qui a permis à Strasbourg de devenir la capitale de la grande Région, seule Région de France. Mais je crois que nous pouvons avoir beaucoup de force, y compris de Colmar. Pour avoir un effet de levier, il est parfois nécessaire de s'écarter du lieu d'où nous voulons faire monter la puissance. Il s'agit de ce que nous appelons le point d'appui.

**M. WITH** – M. le Président, j'ai bien entendu la requête de notre collègue. Nous devons savoir que cela fait partie des négociations que nous avons pu avoir pour le rapprochement

de nos deux collectivités. Le siège administratif n'étant pas totalement défini par l'Assemblée, nous avons convenu que le siège politique serait à Colmar. La réunion des séances publiques fait partie de ce siège politique.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je pense avoir un élément de réponse qui pourrait satisfaire l'ensemble des élus. Je confirme les propos de Rémy, bien évidemment. Il est en revanche possible de décider en Commission permanente d'un autre lieu de réunion. Il s'agit d'un article qui s'applique de plein droit. Si nous étions dans une situation de nécessité ou de réactivité, par rapport à l'exemple que tu citais, Mathieu, nous pourrions tout à fait le mettre en œuvre très rapidement, sans obstacle. Le règlement ne nous crée pas d'obstacle, au cas où. **Éric ELKOUBY** a la parole.

**M. ELKOUBY** – Merci beaucoup, M. le Président, de me passer la parole. Je ne reviendrai pas sur la réécriture de l'histoire par **Éric STRAUMANN** concernant l'amendement instituant Strasbourg comme capitale régionale. Je lui rappelle qu'il s'agit du résultat de l'amendement Young bis. Mais peu importe.

*Réaction d'Éric STRAUMANN.*

Je ne vais pas intervenir une nouvelle fois sur l'histoire du siège.

Deuxièmement, je voudrais rajouter quelque chose de manière constructive.

**M. LE PRÉSIDENT** – Laissez **Éric** s'exprimer. Tu pourras réagir si tu le veux, **Éric**, après.

**M. ELKOUBY** – Je sais, **Éric STRAUMANN**, que vous êtes nostalgique du Saint-Empire germanique et de la Décapole.

M. le Président, de manière tout à fait constructive : nous sommes dans une période sanitaires très particulière qui, malheureusement, risque de durer. Je pense que nous pourrions introduire dans notre règlement intérieur – à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle – le e-vote, c'est-à-dire le vote par internet, comme cela se fait dans d'autres collectivités, dans d'autres conseils départementaux à travers le pays et dans d'autres villes ou intercommunalités, pour les raisons que j'indiquais. Il s'agit évidemment de mesures tout à fait transitoires, mais nous pourrions préciser qu'en période exceptionnelle, notamment d'ordre sanitaire, cela serait une amélioration dans le cadre de nos travaux.

**M. LE PRÉSIDENT** – Yves a la parole.

**M. HEMEDINGER** – Merci, M. le Président. Chers collègues. Nous sommes tous convaincus ici de la nécessité de soutenir Strasbourg comme siège de la capitale européenne. Nous avons tous pris des positions et systématiquement soutenu cela. J'observe que les difficultés de Strasbourg à maintenir son siège européen existent depuis très longtemps, malheureusement. **Frédéric** y a encore fait allusion tout à l'heure, et cela n'a rien à voir avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ni avec un siège qui serait ici ou là. Nous ne devons donc pas tout mélanger. En revanche, dans cet hémicycle et via Zoom, nous avons la responsabilité, en tant que conseillers d'Alsace, de faire réussir la Collectivité européenne d'Alsace. Or la réussite de la Collectivité européenne d'Alsace passera indiscutablement par son équilibre géographique, par l'équilibre des pouvoirs, par l'équilibre de notre organisation. Toutes celles et ceux qui voudraient remettre en question cet équilibre géographique, l'Alsace est riche et forte, comme je l'ai dit lors de la précédente séance plénière, de sa colonne vertébrale, de ses villes et de ses communes environnantes. Tous ceux qui remettraient en cause cet équilibre par leurs propos et par leur volonté hégémonique porteraient atteinte à leur réussite de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit de notre responsabilité.

**M. LE PRÉSIDENT** – Permettez-moi d’abord de répondre à la question d’Éric sur le vote à distance. Il est le plein droit. Nous pouvons donc très bien le mettre en place. Il s’agissait là des premières séances et il était important que nous puissions nous retrouver collectivement. Je pense qu’il est important que nous apprenions à nous connaître pour encore travailler plus efficacement ensemble. Mais cela est possible, de plein droit. Je proposerai que cela soit possible, au regard de circonstances sanitaires particulières comme celles que nous vivons. Il est vrai que nous ne sommes pas à l’abri malheureusement d’un renforcement d’une vague de Covid-19. Or nous devons pouvoir continuer à travailler même si le contexte est compliqué. Par conséquent, nous protégeons notre capacité à travailler à travers cette possibilité de voter en étant en visioconférence. Je suis personnellement favorable à ce que nous puissions mettre cela en œuvre. Cela est de toute façon possible, de droit. Par conséquent, je proposerai de mettre cela en place au regard des circonstances particulières, uniquement si la crise sanitaire devait se développer et se prolonger.

Je propose de ne pas relancer le débat, dès lors que nous avons les réponses à cette interrogation. Cela n’empêche bien évidemment pas le vote de l’opposition, qui peut ne pas partager ma proposition. Mais je propose de ne pas relancer le débat par rapport à cela, en sachant que nous serons bien évidemment attentifs au respect de l’ensemble des territoires, de l’organisation d’un territoire que nous avons voulu tous ensemble, de la volonté de soutenir Strasbourg comme Colmar dans leur rôle respectif. Cela témoigne de cette volonté d’équilibre, qui a été trouvé, me semble-t-il.

Je propose de passer au vote sur le règlement intérieur. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je fais une petite remarque que j’ai oubliée de formuler dans la présentation du premier rapport. Un certain nombre de collègues m’avaient formulé la demande de pouvoir être partie prenante de quatre commissions. Nous avons prévu que cela ne soit possible au départ que pour trois commissions. Au regard des demandes, je propose que nous puissions élargir à quatre commissions, pour ceux qui le souhaitent. Je ne pense pas qu’il y ait des oppositions à cela.

Nous passons au rapport suivant, sur les moyens mis à disposition des conseillers d’Alsace. Je donne la parole à Rémy.

**CD-2021-2-8- - Moyens mis à disposition des conseillers d'Alsace**

3

*M. WITH, rapporteur*

Ce rapport a également été examiné en commissions réunies lundi dernier. Je passe au résumé. Nous n’allons pas entrer dans le détail, puisque nous l’avons vu lors des commissions réunies.

Le présent rapport a pour objet de définir les divers moyens mis à disposition des conseillers d’Alsace et destiné à favoriser l’exercice de leur mandat.

**M. LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des remarques ou des questions par rapport à cela ? Cela n’a pas l’air d’être le cas. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant, sur les moyens mis à disposition des groupes d’élus.

**CD-2021-2-8-4 - Moyens mis à disposition des groupes d'élus**

*M. le Président, rapporteur*

Vous avez tous lu cela. Nous en avons parlé ensemble en commissions réunies. Cela a été évoqué dans les propos introductifs de Suzanne. Avec la Collectivité européenne d'Alsace, nous prenons une nouvelle dimension. Il était important à nos yeux que les groupes politiques puissent avoir des équipes qui les accompagnent et une capacité d'analyse et de proposition dans l'organisation du rôle de notre Collectivité. À ce titre-là, nous mettons en place des moyens supplémentaires pour l'opposition et l'ensemble des groupes pour agir.

Y a-t-il des demandes de prise de parole par rapport à cela ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant, sur la création de la Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace. Je donne la parole à Isabelle DOLLINGER.

**CD-2021-2-8-5 - Création de la Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace**

*Mme DOLLINGER, rapporteure*

Merci, M. le Président. Il s'agit d'un rapport que nous avons effectivement examiné lors des commissions réunies. Il existait déjà deux CCSP dans chaque département. Il s'agit aujourd'hui de créer cette nouvelle Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace et donc de déterminer la liste des associations alsaciennes qui seront représentées, mais aussi d'élire les conseillers d'Alsace qui sont appelés à y siéger. Je rappelle que cette Commission se réunit pour donner des avis préalables à toute décision de lancement d'une délégation de service public ou d'un marché de partenariat, ou encore à toute création d'une régie. Elle se réunira annuellement pour informer de l'activité des services publics externalisés de la Collectivité. Nous examinons des rapports et nous établissons évidemment des avis. Cela sera aussi le moment de faire le bilan des activités, notamment où l'exploitation a été déléguée.

En ce qui concerne les élus, il s'agit normalement d'un vote à bulletin secret. Mais nous proposons qu'un bulletin pour la liste soit mis aux voix aujourd'hui. Sur la liste figurent M. Lucien MULLER, M. Étienne BURGER, Mme Sabine DREXLER, M. Marcel BAUER, Mme Marie-France VALLAT et moi-même. En ce qui concerne les associations qui pourraient siéger et qui enverront un représentant, il s'agit d'Alsace nature, l'ADIRA, la Chambre de consommation d'Alsace, l'ADT, la Fédération départementale des maisons de jeunes et de la culture d'Alsace, l'Union régionale des structures d'insertion par l'économie d'Alsace.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Isabelle. Est-ce que cela appelle des remarques parmi vous ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous fassions un vote à main levée ? Cela n'a pas l'air d'être le cas non plus. Nous gagnons un peu de temps, merci. Qui est contre ces candidatures ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons passer au sujet de fond majeur de notre séance. Il s'agit des orientations budgétaires. Je donne la parole à Lara, sans oublier de rappeler le travail important qui a été fait par Lara, Bernard, et les différents vice-présidents des commissions thématiques pour préparer ces orientations budgétaires. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la présentation du budget. Nous commençons là à avoir un premier avant-goût. Lara, je te

donne la parole bien volontiers, en te remerciant encore.

**CD-2021-2-8-6 - Orientations budgétaires 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace**

*Mme MILLION, rapporteure*

Merci beaucoup, M. le Président. Nous allons mettre un Powerpoint en ligne. Il s'agit des premières orientations budgétaires de notre belle Collectivités européennes d'Alsace. Comme vous venez de le dire, M. le Président, il s'agit d'une vision pluriannuelle, et non du vote du budget. Il s'agit bien d'une vision pluriannuelle sur plusieurs années concernant le diagnostic financier que nous avons fait. Je voulais en profiter vraiment pour remercier les collègues, parce que nous avons tenu ensemble, tous les collègues et les élus, plus de 32 réunions. Merci beaucoup. Il s'agit aussi de l'administration. J'en parlerai tout à l'heure, parce que l'administration a été exemplaire. Nous avons fait ces réunions ensemble, Haut-Rhin et Bas-Rhin, pour travailler sur la convergence et sur cette vision d'avenir. Je pense que nous pouvons aujourd'hui unanimement être fiers de ce travail, parce que cela nous donne de vraies perspectives pour l'avenir, bien entendu sous la houlette de Frédéric BIERRY et de Rémy WITH, et en totale coordination avec Bernard FISCHER, que je salue – je le vois en visioconférence depuis sa mairie. Nous avons véritablement réalisé un travail en étroite collaboration.

Avec la crise, les dépenses que nous portons sont encore plus indispensables à la cohésion sociale. Je fais partie de la Commission des finances de l'Association des départements de France. Sachez que bon nombre de nos collègues d'autres départements regardent aussi nos orientations budgétaires et les possibilités que nous sommes en train de mener, parce que nous montrons la voie.

Les orientations budgétaires, c'est bien sûr la volonté de porter l'Alsace au plus fort et au plus haut. Il s'agit de fédérer, rassembler, associer, créer des énergies et des synergies qui permettront de faire avancer l'Alsace, de bâtir ensemble une Alsace prospère, attractive et profondément européenne. C'est cela le sens de ces orientations budgétaires. Nous devons déployer toute notre énergie. Mais comme le disait le Président, nous avons l'énergie et la volonté. Nous le montrons tous les jours. Nous sommes aujourd'hui des conseillers d'Alsace, et pour l'Alsace, nous avancerons.

Faire des orientations budgétaires sur plusieurs années, alors que nous sommes en pleine crise sanitaire, qui implique aussi une crise économique, sociale et psychologique, est difficile. Il est difficile de pouvoir prévoir sur du très long terme, mais il s'agit au moins d'avoir d'une vision sur nos enjeux à développer.

Nous sommes là pour un nouveau service public alsacien. Ce nouveau service public alsacien a besoin de finances. L'Europe a adopté un budget volontariste de 2021 à 2027 de plus de 1 000 milliards d'euros. Notre État aussi a réagi au plus vite : chômage partiel, avance de trésorerie, fonds de soutien. Il s'agit aussi de 100 milliards d'euros, dont les fonds européens, pour lutter contre cette crise. Nous aussi avançons sur nos enjeux de compétences, mais aussi dans cette crise économique, parce que nous sommes d'ores et déjà en train de travailler sur un plan de relance que vous nous évoquerons sûrement lors du vote du budget.

Face à la crise, nous devons être aussi la Collectivité de proximité, en lien direct avec les communes et les intercommunalités, pour éviter les conséquences économiques et sociales désastreuses. Nous, Collectivité européenne d'Alsace, entendons poursuivre ce combat et intervenir au plus près des Alsaciens, avec un mode d'action publique alliant citoyenneté, efficacité, proximité et innovation. La Collectivité européenne d'Alsace est et sera utile,

présente aux côtés des Alsaciens à tous les âges de leur vie pour créer ce service public alsacien. Nous devons absolument être un service public attentif aux coûts de ces interventions. Je l'ai entendu tout à l'heure : il s'agit du bon usage de chaque euro dépensé, en bon père de famille. Cela est important. C'est ainsi que nous réussissons ensemble.

La carte de cette Collectivité européenne d'Alsace démontre que ce n'est pas un produit fini, mais un modèle à inventer. Il s'agit de 1,9 million d'habitants aujourd'hui, de 40 EPCI, de 880 commune, de 6 000 agents. Je voudrais encore, au nom de tous les collègues, remercier ces 6 000 agents pour leur efficacité, leur compétence, leur dévouement. Leur travail n'est pas simple, compte tenu de cette fusion, y compris « financière ». Il a été nécessaire de rechercher des économies et d'avoir cette vision pluriannuelle pour voir comment nous pouvions faire mieux ensemble, en termes de subsidiarité. Merci à tous ces agents, qui interviennent quotidiennement dans les 147 collèges, pour nos routes, dans les lieux d'accueil sociaux, par rapport à un budget, que nous voterons le 15 février, de 2 milliards d'euros.

Il s'agit d'un modèle de gestion à l'alsacienne, dont nous pouvons être fiers. Nous avons des fondations solides. Nous parlons de mariage. Nous disions toujours que les mariés sont beaux. Disons-le : nous avons des fondations solides. Il s'agit d'investissements soutenus depuis 2015, avec 1 257 millions d'euros injectés sur nos territoires. Il s'agit d'une gestion vertueuse, avec un montant de dépenses de fonctionnement par habitant de 719 euros, au regard d'une moyenne nationale beaucoup plus élevée, à près de 900 euros. Notre taxe foncière est très faible, parmi les dix plus faibles de France et la plus basse du Grand Est. Encore une fois, nos agents sont engagés.

La dette a baissé. Comme le disait Rémy WITH hier, le désendettement représente près d'un tiers de notre endettement global. Le chiffre de 463 millions de désendettement en cinq ans doit nous interpeller. Nous avons la volonté, dès 2020, d'augmenter un tout petit peu cet endettement, justement pour pouvoir faire face à cette crise économique, comme le montre cette courbe.

Il s'agit d'une Collectivité agile et réactive. Pourtant, cela n'est pas simple. Sinon, cela serait trop beau. Nous avons une perte d'autonomie fiscale. La taxe foncière a été supprimée pour nous. Elle a été remplacée par une fraction de TVA, pour un montant équivalent à ce que nous touchions, à savoir 230,1 millions d'euros. En 2021, il s'agira d'une année blanche, ce qui ne veut pas dire zéro. Nous n'aurons pas d'augmentation, mais exactement le même montant qu'en 2020 en 2021. En revanche, il peut être intéressant dans cette vision pluriannuelle de savoir que cette fraction de TVA devra nous permettre d'augmenter ces recettes de 3 à 3,5 % pour 2022 et 2023. Il y aura aussi une petite augmentation des taxes sur les assurances et sur la CVAE. Il s'agit de la logique financière que nous avons mise en place, pour pouvoir mettre en place ces orientations budgétaires. Lorsque nous évoquons les orientations budgétaires, nous devons aussi nous dire que la crise est là, depuis 2020, et qu'elle va se poursuivre en 2021. La crise économique et la crise sociale impliquent d'augmenter le RSA et notre accompagnement, et d'intégrer tous les effets induits dans cette perspective budgétaire. Ces orientations budgétaires en font bien sûr état.

J'ai entendu le mot rigueur. J'ai envie d'ajouter audace, relance. J'ai aussi entendu optimisme. Oui, soyons optimistes, parce que c'est comme cela que nous allons avancer ensemble. Il s'agit d'1 million d'économies sur les charges de structure tout de suite. En effet, nous nous sommes dits qu'aujourd'hui, lors de la fusion de deux collectivités, il s'agit de ne pas rajouter des dépenses, mais de pouvoir trouver ces économies – ce que les élus et l'administration ont fait. Il s'agit d'1 million d'euros tout de suite, mais cela veut dire qu'il y aura encore d'autres économies, sur des charges de structure. L'avantage de faire des économies sur ces charges structurelles, c'est de pouvoir augmenter l'autofinancement et investir pour nos territoires. Ces économies concernent des frais de communication, parce que nous sommes maintenant une seule Collectivité, le fonctionnement de certains

bâtiments, des coûts de maintenance, des coûts d'assurance, des coûts d'affranchissement, la flotte de véhicules, la documentation professionnelle et le service support. Ces économies d'1 million d'euros ne sont évidemment pas des économies pour les Alsaciens, mais nous pouvons les réintroduire au service des Alsaciens.

Il s'agit de 300 millions d'euros d'investissements opérationnels pour 2021. Je parle bien d'investissements opérationnels. Il est toujours nécessaire de regarder les chiffres avec intérêt. Souvent, certaines collectivités parlent de millions d'investissements, mais dans lesquelles figurent le remboursement de la dette et d'autres dépenses d'investissement. Lorsque nous évoquons les 300 millions d'investissements opérationnels, il s'agit bien d'investissements que nous injectons dans les territoires.

Vous voyez que les deux collectivités, ensemble, en 2020, ont comptabilisé 227 millions d'investissements opérationnels, ce qui était déjà un chiffre intéressant. En 2017, il s'agissait de 157 millions d'euros pour les deux collectivités. En 2021, il s'agit de 300 millions d'euros. Nous avons déjà des engagements, c'est-à-dire un plan pluriannuel d'investissement sur les deux collectivités, des engagements, une vision, pour 800 millions d'euros déjà.

Quels sont les enjeux et les priorités ? Quel est notre ADN ? Les priorités politiques, comme le Président le rappelle sans cesse, consistent bien sûr à agir au plus près des Alsaciens. Il s'agit bien sûr des collectivités, des associations, des citoyens et des entreprises. Ces partenaires souffrent aujourd'hui. Nous le savons et nous devons être un élément d'optimisme, par notre action, pour nos partenaires, dans un esprit de confiance, de responsabilité et de construction.

Nous sommes présents tout au long de la vie des Alsaciens. Il s'agit d'abord de protéger les enfants les plus fragiles – n'est-ce pas, Pascale, en tant que vice-présidente de commission thématique –, de renforcer l'accueil familial en revalorisant les rémunérations des assistants familiaux, de créer des places supplémentaires dans les pouponnières et de mettre en place un accueil d'urgence sur tout le territoire. Le budget consacré à la protection de l'enfance progressera en 2021, en lien avec le nombre d'enfants confiés, en constante augmentation, et la nécessité de diversifier l'offre d'accueil pour tenir compte de la hausse des profils complexes.

Il s'agit ensuite de faire réussir notre jeunesse. Dans ce cadre, 144,5 millions d'euros seront consacrés à l'éducation et à la jeunesse en 2021. Il s'agit d'une moyenne par élève de 1 583 euros. D'ores et déjà, dans nos plans pluriannuels d'investissements, il est question de 500 millions d'euros sur dix ans pour la modernisation et la construction des collèges.

Il s'agit en outre d'être aux côtés de nos aînés. Nous devons bien entendu mener encore plus une réflexion globale autour du vieillissement, afin de déterminer cette stratégie de prise en charge, en cohérence avec les besoins et les ressources des territoires. Cette année, lorsque nous indiquons un effort financier marqué pour nos EHPAD, il ne s'agit pas de communication, mais d'action. L'action consiste en une revalorisation de la valeur du point GIR départemental et une revalorisation plus marquée que les années précédentes du tarif de référence pour les services à domicile. Nous avons véritablement la volonté de soutenir encore plus les EHPAD, les associations intervenant à domicile. Il est important de les remercier pour le travail effectué.

Il s'agit par ailleurs de soutenir les personnes en situation de handicap. Notre volonté dès 2021 est de revaloriser les budgets de fonctionnement des services et des établissements, de soutenir les aidants pour qui le combat est toujours très difficile pour préserver l'autonomie de leurs proches en situation de handicap. Dès 2022, il sera question de fusionner les maisons du handicap dans le cadre d'une convergence des pratiques et des politiques. Il est aussi bien sûr prévu de développer de nouvelles offres d'hébergement



alternatif, comme l'hébergement temporaire et l'habitat inclusif.

Il s'agit aussi de l'insertion par l'emploi. Je l'évoquais tout à l'heure par rapport à l'augmentation des bénéficiaires du RSA. En 2016, nous avons une dépense de 246 millions en matière de RSA. Aujourd'hui, les orientations budgétaires de 2021 prévoient 285 millions d'euros de dépenses de RSA. Bien entendu, nous devons développer notre effort financier au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Il est important aussi de converger sur le volet du juste droit, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Je voulais quand même rappeler que la prévention à tout âge est un investissement pour l'avenir. Il s'agit d'un investissement et d'un engagement humain. À partir du moment où nous prévoyons et où nous nous engageons, nous évitons des drames et des surcoûts financiers. Le nouveau service public de l'insertion et de l'emploi sera étendu à toute l'Alsace. Il s'agit aussi d'un élément de convergence dans ces orientations budgétaires.

Nous avons parlé longuement de la santé. Il s'agit de la vaccination. Mais surtout, cher Étienne, la Collectivité européenne d'Alsace est un acteur incontournable de la santé. Nous devons le dire, le prévoir et encore plus l'afficher. Nous avons le personnel compétent, les structures de proximité, la capacité d'agir et de faire. C'est pour cela que nous accompagnerons la campagne de vaccination et nous lutterons contre les inégalités d'accès aux soins. Pourquoi ne pas développer la télémédecine, mettre en place une offre de soins transfrontalière et surtout récupérer l'intégralité de l'habilitation des EHPAD. Ce sont nos orientations stratégiques de santé à l'échelle de l'Alsace, qu'il s'agisse de prévention, de proximité de la santé et de lutte contre les inégalités sociales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous sommes l'opérateur unique pour les routes d'Alsace. Il s'agit précisément de 6 402 kilomètres de routes, m'a-t-on dit hier. Nous avons là aussi une compétence et une légitimité concernant la voirie. Nous avons des agents, de l'expérience. Ces nouvelles responsabilités dans le domaine des routes sont importantes. Nous allons mettre en place un budget de presque 149 millions d'euros pour ces routes sûres, durables et intelligentes. Nous attendons encore de l'État une compensation complémentaire de ce transfert des routes nationales et nous continuons à expliquer que nous avons besoin aussi de ces montants.

Il s'agit de réguler le trafic alsacien, justement, pour davantage de fluidité et de sécurité. Je sais qu'Alain GRAPPE a beaucoup travaillé sur le sujet. Cela ne va pas se mettre en route tout de suite, mais nous travaillons bien entendu pour réguler ce trafic de poids lourds et surtout instaurer un mécanisme financier de régulation.

Il s'agit en outre de s'engager pour la transition énergétique, qui est devenue un enjeu d'autant plus emblématique que la centrale de Fessenheim a été arrêtée en juin 2020. Les départements se sont déjà fortement impliqués dans la transition énergétique. Il est indispensable d'accompagner la mutation de nos approvisionnements énergétiques, à travers le développement des autres modes de production renouvelable, tels que l'hydraulique, le photovoltaïque ou encore les combustibles de récupération. Il est aussi question de l'accompagnement des projets de territoires, parfois dans des domaines d'avant-garde, comme l'hydrogène et la méthanisation. Pour cela aussi, nous voulons rénover énergétiquement les logements à travers un nouveau PIG de la transition écologique, et favoriser la création de filières locales. Tout cela sera porté par les vice-présidents de commissions thématiques, les délégués et les vice-présidents de commissions territoriales.

L'habitat durable est aussi l'un de nos enjeux importants, parce que l'habitat constitue un marqueur fort de la Collectivité européenne d'Alsace, pourvoyeur d'emplois non délocalisables. Il s'agit aussi d'un enjeu stratégique d'aménagement du territoire.

Il s'agit aussi de faire vivre notre culture et de valoriser notre patrimoine régional. Cela est très important parce qu'aujourd'hui ces associations et les acteurs culturels sont

durablement touchés par la crise. Il est de notre devoir de les soutenir. Nous évoquions tout à l'heure un plan de relance. Nous travaillerons évidemment un peu plus sur cette thématique.

Nous co-construisons tout cela grâce aux projets des territoires. Il s'agit de sept territoires alsaciens, de sept vice-présidents de territoires, des agences économiques et d'ingénierie autour de nous, et d'une volonté d'une Collectivité européenne d'Alsace d'ingénierie au service des collectivités. Pourquoi ne pas optimiser la recherche de financements européens et accompagner les communes et les intercommunalités dans le montage de leur dossier.

Lorsque nous parlons de Collectivité alsacienne, nous parlons aussi et surtout de Collectivité européenne. La dimension européenne de la Collectivité européenne doit rayonner sur chacune de nos politiques, parce qu'il s'agissait de notre volonté, n'est-ce pas cher Rémy et notre Ministre Brigitte KLINKERT. La Collectivité européenne d'Alsace est bien sûr cheffe de file dans le domaine de l'action transfrontalière. Nous pouvons en être fiers. Il s'agit de développer toutes les actions que nous aurons à développer, dans la coopération, dans la santé et le médico-social, et bien entendu dans la promotion du bilinguisme.

Voici projetés tous les mots que nous avons en nous. Il s'agit de nos valeurs, de notre marque Alsace, de notre ADN. Nous sommes ensemble pour réussir. L'Alsace est avec les Alsaciens. Il s'agit de l'efficacité, de l'innovation, de la solidarité, de la proximité, du patrimoine, évidemment avec tous les acteurs alsaciens. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Lara pour cette présentation qui traduit la volonté des présidents de commissions thématiques concernant les priorités qu'ils s'étaient fixés de part et d'autre de nos deux anciennes collectivités, qui ont beaucoup travaillé sur ces sujets. Qui souhaite prendre la parole ? Mathieu a la parole.

**M. CAHN** – M. le Président, mes chers collègues. Nous ouvrons ce débat d'orientations budgétaires dans un contexte qui est une nouvelle fois difficile pour nos concitoyens. Nous avons connu un premier confinement. Nous avons connu un deuxième confinement. Nous connaissons maintenant des mesures de couvre-feu, qui se poursuivent, et force est de constater que la crise sanitaire n'aura pas que des conséquences médicales. Nous mesurons déjà ces conséquences sur le plan psychologique, sociale et économique. Cette situation est difficile à vivre, pour nos concitoyens d'abord, pour le personnel soignant à qui nous souhaitons ici rendre hommage et dont nous saluons l'engagement au quotidien auprès des patients. Cette situation est difficile aussi pour le tissu associatif particulièrement impacté, pour les commerçants, notamment ceux dont les commerces ne sont pas classés dans la catégorie des commerces essentiels, ou ceux qui maintenant vont connaître aussi les conséquences de cet avancement du couvre-feu. Elle est compliquée pour les acteurs de la culture, de l'événementiel, dont la survie est aujourd'hui menacée. Elle est compliquée pour celles et ceux qui subissent le chômage partiel, pour les jeunes qui ne peuvent pas entrer sur le marché du travail, pour ceux qui sont encore étudiants et pour les familles déjà en difficulté, dont la précarité s'accroît.

Les chiffres démontrent l'étendue des conséquences de la crise. Vous les connaissez, donc je ne vais pas les détailler. Nous allons certainement dépasser les 10 millions de pauvres en France au cours de cette année. La pauvreté augmente aussi de façon dramatique chez les jeunes adultes. Notre système de santé, asphyxié par des réformes successives, est, dans ces périodes de forte sollicitation, au bord de la rupture. Il y a donc une véritable urgence sociale, car la pression sera encore plus forte dans les mois qui viennent. Le gouvernement ne cesse de nous dire « quoi qu'il en coûte », mais nous ne sommes pas dupes. Nous ne sommes pas dupes sur qui pèsera concrètement le « quoi qu'il en coûte ». J'ai bien peur que nous finissions par savoir très vite ce qu'il va nous en coûter et ce qu'il va coûter à notre pacte social.

Ce sont donc ce contexte difficile et ces perspectives plutôt sombres qui sont au cœur de ce débat d'orientations budgétaires. Nous savons que les conséquences de cette crise seront importantes et, surtout, se feront sentir pendant une longue période. La question centrale qui se pose donc pour nous est de savoir comment la Collectivité européenne d'Alsace peut se positionner pour faire front, comment elle peut se positionner pour jouer son rôle d'amortisseur social et soutenir les acteurs alsaciens et accompagner nos territoires. Avec quel niveau d'investissement ? Quelle politique pour répondre à cette urgence qui est aujourd'hui la nôtre ? Sans oublier la question centrale et essentielle : quelles sont nos marges d'action ?

Cette crise percute de plein fouet nos services publics et notre pacte social. Mais les crises, disent les philosophes, les sociologues, peuvent parfois aussi être révélatrices de nos capacités à innover, à penser différemment nos modèles, à nous questionner. Cet enjeu est aussi celui de cette nouvelle Collectivité. C'est pour cela que le budget qui nous sera présenté en février et dont nous posons les premiers jalons aujourd'hui, doit aller plus loin qu'une simple addition de nos deux budgets passés et montrer une ambition nouvelle pour l'Alsace. C'est d'ailleurs ce que vous semblez vouloir esquisser dans le document qui nous est présenté. Nous pouvons certes sourire – je l'ai fait, je ne vous le cache pas, et je le ferai encore – de cet essentialisme alsacien qui semble vous gagner, de cette manie de tout qualifier d'alsacien, comme si en soi le qualificatif alsacien suffisait à se définir. Nous avons déjà appris grâce à vous, M. le Président, et Mme KLINKERT, qu'il existait un divorce à l'alsacienne. Ce matin, nous avons également fait connaissance de l'optimisme à l'alsacienne, grâce à M. WITH, et dans ce document, nous découvrons également le modèle de gestion vertueux alsacien, le service public alsacien, la gestion à l'alsacienne des deniers publics – j'en passe. Cela évoque certainement des réalités, sur lesquelles je vais d'ailleurs venir, mais convenons que nous n'avons pas le monopole d'une gestion rigoureuse des deniers publics ou celle d'un service public performant.

Plus sérieusement, j'ai évoqué précédemment trois questions. Je vais démarrer par celle que j'ai qualifiée de centrale : nos marges d'action. À la lecture de vos documents, elles semblent réelles. Cela se voit notamment au travers de l'encours de la dette qui diminue et d'un niveau d'autofinancement brute satisfaisant qui permet d'envisager un niveau d'investissement ambitieux. Pour autant, ces marges pourraient à l'avenir baisser considérablement. Il est en effet difficile de mesurer à ce jour les conséquences de la crise sur nos recettes de fonctionnement. Il en va de même des conséquences des réformes fiscales et de la perte d'autonomie, et donc de tout dynamisme des départements en la matière. Je vous fais un pari, qui n'est pas très risqué : quel que soit son véhicule, la compensation financière liée au transfert des routes par l'État ne sera pas à la hauteur et constituera une charge supplémentaire.

Par ailleurs, vous posiez la question des économies que peut générer la Collectivité européenne d'Alsace. Je vous inviterais à ce sujet à rester modérés, prudents. D'abord, je crois que cela n'est pas l'objectif premier de la Collectivité européenne d'Alsace de générer des économies. Je vous invite aussi à rester prudents, parce que sur ce sujet, nous trouvons toujours plus audacieux, plus entreprenants, plus vigoureux que soi. Vous évoquez ainsi 1 million d'euros d'économies pouvant être réalisées dès 2021 sur les charges de structure. Un million, c'est 1 million – nous sommes bien d'accord. Mais cela ne représente au final que 0,06 % des dépenses de fonctionnement. Je dis cela, non pour critiquer mais pour inviter à sortir d'un modèle qui verrait toujours le dépenses de fonctionnement comme le mal absolu et qui voudrait que seul l'investissement soit vertueux.

En effet, et cela fera le lien avec ma deuxième question, celle des priorités politiques et de nos politiques publiques, certaines dépenses de fonctionnement sont vertueuses, par l'action publique qu'elles permettent, par le fait qu'elles permettent de faire fonctionner des investissements, des équipements, et par la fonction même du Département, qui est

avant tout la Collectivité cheffe de file des solidarités. L'action publique est celle que nous permettent nos agents. Je me méfie toujours des ratios visant à démontrer que nous aurions moins de fonctionnaires que d'autres ou à évoquer sans arrêt des charges de personnel. Ce qui compte pour moi et pour nous, ce sont d'abord le niveau et la qualité du service rendu. En effet, derrière ces termes technocratiques un peu désincarnés, nous parlons d'emploi, de ces hommes et de ces femmes qui, durant le chaos sanitaire, ont continué à faire vivre nos services publics, et qui n'ont compté ni leurs heures ni leur énergie. La reconnaissance envers leur engagement ne peut pas passer que par des médailles en chocolat ou des primes ponctuelles. Celles-ci sont bien entendu les bienvenues, mais c'est aussi dans la durée que doit s'inscrire notre reconnaissance au service public et à ses agents. Cela passera bien sûr par les rémunérations, et je note que, dans le cadre de la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace, vous avez fait le choix d'une harmonisation plutôt favorable aux agents. Cette reconnaissance passe aussi par les conditions de travail, par une meilleure prise en charge la pénibilité et par une adaptation permanente des effectifs aux besoins nouveaux ou émergents créés par nos politiques publiques et nos investissements. Nos politiques publiques et nos investissements vont donc générer aussi des dépenses de fonctionnement, et probablement des besoins nouveaux en personnel.

Il existera aussi des besoins nouveaux notamment en matière de solidarité. La crise que nous traversons est une crise grave. La pauvreté s'accroît et s'amplifie. Les situations se complexifient. Les files de l'aide alimentaire s'allongent. Le marché de l'emploi tâtonne et la reprise économique sera difficile. Il y a urgence et les mesures sporadiques n'y suffiront pas. À l'heure où la crise que nous traversons a fait basculer un million de Français supplémentaires dans la pauvreté, nous sommes toujours – vous aussi, sans doute – dans l'attente d'une réforme structurelle du RSA et du financement de notre système de protection sociale, voire d'une réflexion réelle et sans a priori de logique sur le revenu universel. Il s'agit certes d'un sempiternel débat. Mais ce débat se fait dans un contexte d'amertume de plus en plus prononcée, dans le contexte de perte d'autonomie financière des départements. Or l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires du RSA, le vieillissement de notre population sont des enjeux de société qui appellent une vraie vision et de vraies mesures structurelles. Nos partenaires associatifs et caritatifs nous le rappellent quotidiennement et sont nombreux à appelé également à la mise en place d'un revenu minimum décent. Nous ne pouvons être conseiller départemental sans porter ces politiques de solidarité, sans porter ce message d'urgence. Vous l'évoquez dans votre document. Je ne reviens pas sur les chiffres qui ont été donnés concernant l'augmentation du budget du RSA. Il s'agit d'un effort indispensable, qui n'est possible que grâce à une gestion saine, de prévoyance, dont nous pouvons vous donner acte. C'est cette gestion qui a permis d'amortir l'effet ciseau dont nous constatons la force, année après année. Pour autant, cela ne suffira certainement plus longtemps, et nous entrons dans une phase qui doit enjoindre l'État de décider d'accompagner les départements dans le portage de ces politiques publiques de solidarité, sans pour autant proposer de nouveaux contrats léonins ou de nouvelles formes de mise sous tutelle. C'est donc la solidarité qui doit être un impératif et la priorité de ce premier budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette solidarité est aussi celle qui doit jouer en faveur des plus jeunes. Notre société inflige depuis trop longtemps aux jeunes générations un parcours du combattant indigne avant l'entrée dans la vie adulte, en leur apposant cinq à dix ans de stages, petits boulots, contrats courts et précaires, avant d'accéder à un emploi durable. Nous voyons bien aujourd'hui aussi les conséquences de ce parcours du combattant. Le taux de chômage des jeunes, qui était déjà le double de la moyenne nationale, a bondi de 16 % en un an. Les moins de 30 ans représentent plus de 50 % des pauvres, avec un taux de pauvreté trois fois plus important que celui des plus de 60 ans. L'extension de la garantie jeunes, dont on nous parle aujourd'hui, créée par le gouvernement de François HOLLANDE, vers une garantie jeunes universelle n'est pas la solution. Elle n'est pas la solution, parce que la garantie jeunes n'a pas vocation à couvrir toutes les situations de pauvreté et de précarité, parce que justement si ce dispositif a été évalué positivement par la cour des

comptes, s'il est reconnu comme étant efficace, c'est parce que précisément il cible les moyens d'accompagnement sur les jeunes les plus en difficulté, ni scolarisés, ni en études, ni en formation, ni en emploi, de 16 à 25 ans. L'étendre viendrait donc atténuer son efficacité. C'est pourquoi le refus obstiné du gouvernement, encore renouvelé ce matin par le Ministre de l'économie, d'ouvrir le RSA aux moins de 25 ans comme le demandent toutes les organisations de jeunesse, est aujourd'hui incompréhensible. Que l'on ne vienne pas me parler d'assistantat, parce que cette aide financière du RSA, ce filet social minimum, n'exclut pas l'accompagnement vers l'emploi, comme le montrent les dispositifs déployés par les conseils départementaux, y compris le nôtre.

Vous affirmez également cette priorité à la jeunesse dans vos orientations, avec un montant de 144,5 millions d'euros pour l'éducation et la jeunesse. Nous rejoignons bien entendu cette priorité. Nous prenons acte, avec satisfaction, des projets concernant les nouveaux collèges, notamment dans l'agglomération strasbourgeoise. Nous savons aussi que vous partagez avec nous l'idée que notre compétence ne se limite pas à la gestion de bâtiments, mais que nous avons aussi une responsabilité et éducative, que cela soit pour permettre la réussite scolaire de toutes et de tous ou pour promouvoir les valeurs de la République et lutter contre le fléau du racisme et de l'antisémitisme qui s'exprime trop souvent dans nos territoires. À chaque drame que vit notre République, nous mesurerons ô combien ce combat est quotidien et difficile, contre la radicalisation, et ô combien nous avons besoin des acteurs de l'éducation et de l'éducation populaire, et de projets qui contribuent à former les citoyens et à transmettre des valeurs de solidarité et de tolérance. Nous reconnaissons et nous saluons donc cet effort que vous envisagez en matière d'éducation. Pour autant, nous ne résistons pas à un tout petit rapprochement symbolique : si vous prévoyez 144,5 millions d'euros pour l'éducation et la jeunesse, vous en prévoyez, selon les chiffres qui nous ont été donnés ce matin, 148,9 millions d'euros pour les routes. Nous avons peut-être là aussi encore quelques progrès symboliques à accomplir.

Les routes sont un sujet de débats, concernant la priorisation, mais aussi les choix que vous faites et qui semblent encore marqués par le sceau du tout routier. Votre document est très exhaustif sur les voiries, mais pour l'instant – nous attendrons le budget – il ne dit pas grand-chose de ce que vous appelez les grands projets stratégiques ferroviaires ou sur les mobilités alternatives. De même, puisque nous en avons maintenant la compétence, nous sommes en attente de votre stratégie concernant la mise en place d'un mécanisme financier de régulation du trafic poids-lourds. Dans le même esprit de lutte contre la pollution et d'amélioration de la fluidité et la sécurité de nos routes – croyez-moi, nous avons vu ce matin, en nous déplaçant ici, qu'il y a un véritable enjeu sur la fluidité et la sécurité de nos routes et sur la régulation des poids lourds –, se pose aussi à nous la question de l'articulation entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg, qui mettra en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une ZFE, qui aura des conséquences pour l'ensemble des Alsaciens, que ce soit pour accéder à la capitale régionale ou pour les circulations nord-sud – et je n'évoque pas ici la question du GCO et de ces compensations éventuelles. Il existe donc quelques projets structurants pour une politique de déplacement. Nous souhaitons aussi que cela puisse être l'objet de concertation large entre les collectivités bien sûr, mais aussi avec les transporteurs locaux et le secteur de la logistique, pour ne pas les pénaliser plus dans une période économique complexe.

Cette concertation est aussi la condition pour ne pas opposer économie et écologie, et réussir la transition écologique. Cette transition doit irriguer l'ensemble de nos politiques. Cela signifie favoriser des achats responsables, développer les nouvelles mobilités, mais aussi, comme vous l'avez d'ailleurs vous-même évoqué M. le Président, dresser un état des lieux global des performances thermiques de nos bâtiments, en commençant par les collèges, pour en tirer des priorités d'investissement. Je pense que de nombreuses actions concrètes seront nécessaires pour tenir l'objectif ambitieux d'être le premier territoire français zéro carbone, que vous fixez. Je vous avoue que j'ai quelques doutes à ce sujet,

non pas sur votre bonne volonté, mais sur la possibilité, et ce d'autant plus que pour sortir des énergies fossiles, nous devons faire évoluer le mix énergétique, et notre territoire illustre bien la difficulté en la matière au moment où se ferme Fessenheim, où la géothermie profonde suscite plus de questionnements que d'adhésions, et où nous voyons bien que d'autres alternatives comme l'éolien par exemple mettent énormément de temps à s'installer.

Nous devons donc être innovants, et je voudrais terminer sur trois points, sur lesquels notre Collectivité pourra faire preuve d'innovation et d'expérimentation. Il s'agit d'abord de la santé. Je n'y reviens pas puisque vous l'avez évoquée et que nous partageons cette volonté de faire de la Collectivité européenne d'Alsace une cheffe de file. Peut-être que la future loi 4D offrira des pistes en la matière.

Il s'agit ensuite de l'Europe. Il s'agit bien entendu de contribuer à notre niveau à une stratégie offensive pour conforter le siège du Parlement européen à Strasbourg. Nous attendons – le document ne les évoque pas – les perspectives du prochain contrat triennal. Mais nous sommes aussi au quotidien au cœur d'un espace frontalier. Pour faire du fait frontalier une réalité de dynamique équilibrée, nous devons – et je sais que c'est un enjeu – favoriser le développement partagé de projets qui pourront répondre à la fois aux enjeux de santé, de mobilité, d'aménagement, de services, de télétravail, de transition écologique. Cela supposera une vision partagée de part et d'autre des frontières. Nous ne pouvons pas être dans la logique de territoire pourvoyeur d'emplois d'un côté, et de l'autre de territoire fournisseur d'habitat et de services à la population. C'est un équilibre que nous devons rechercher.

Enfin, vous envisagez la création d'un Conseil de développement alsacien, pour impliquer « les représentants de la société civile dans la construction de l'Alsace ». Cela est fort bien. Mais nous pouvons sans doute faire plus encore, pour impliquer nos concitoyens dans cette construction et enrichir nos politiques publiques par l'expertise d'usage de celles et ceux qui en sont les bénéficiaires. Je pense bien entendu à des comités d'usagers, à un Conseil départemental des jeunes, voire, comme vient de le faire le Conseil départemental de l'Allier, à la création d'un Conseil des enfants confiés, qui permettrait de recueillir une parole directe sur les attentes et les besoins des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Pourquoi ne pas innover avec un budget participatif. Il s'agit d'autant de pistes pour offrir de nouveaux espaces de débats, donner plus de place aux Alsaciens et aux Alsaciennes dans le processus démocratique, et leur permettre de s'exprimer et de peser, pas uniquement lors des élections, sur les décisions qui les concernent.

Il s'agit, en conclusion, quelques-unes de nos réflexions. Nous sommes peut-être un peu moins optimistes que vous ne semblez l'être sur les conséquences de la crise pour nos marges de manœuvre. Nous sommes soucieux de répondre à l'urgence sociale, mais aussi de continuer à soutenir les acteurs économiques associations et entreprises de notre territoire. Nous serons attentifs à ce que nos investissements contribuent à la transition écologique et à ce que la priorité à l'éducation soit confirmée. Ce modèle prudent et prévoyant de gestion, que vous qualifiez d'alsacien, n'a de sens que si justement il permet en période de crise de mener des politiques contracycliques, que ce soit au travers de nos investissements ou par la présence renforcée de nos services publics. C'est cette action, c'est ce plan de relance que vous avez évoqué, que nous attendons maintenant de voir concrètement se traduire dans le premier budget qui nous sera présenté le mois prochain. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Mathieu pour cette présentation. Je ne vais pas reprendre point par point les sujets évoqués, d'autant que je vais malheureusement devoir vous quitter, parce que des obsèques familiales m'obligent à partir un peu prématurément. Je vous prie de m'en excuser. Je demande bien sûr à Rémy d'assurer la continuité de notre séance. Je dirai quand même quelques mots.

Je souhaite d'abord dire que, contrairement aux mobilités ferroviaires, et au TER qui n'a pas fonctionné, nos routes ont été déneigées partiellement. En tout cas, nous avons eu la capacité de venir jusqu'ici. Cela laisse à penser que les mobilités routières sont mieux assurées que les mobilités ferroviaires. Je tiens quand même à le préciser. Concernant les mobilités alternatives, je rappelle aussi que le ferroviaire n'est pas une compétence de la Collectivité européenne d'Alsace, même si je pense que nous devons nous en occuper. D'ailleurs, nous l'avons fait dans les deux départements, à travers le soutien au fret ferroviaire par exemple. Dans des moments où il était fondamental de pouvoir être là, nous l'avons été. Dans les réflexions que nous pouvons avoir sur les enjeux transfrontaliers et ferroviaires, notamment, nous avons bien évidemment la volonté de réaliser une action efficace.

Je partage certaines remarques, notamment par rapport à l'autonomie fiscale, qui est un vrai sujet, qui n'est aujourd'hui pas satisfaisant. D'année en année, quelles que soient les sensibilités politiques qui se sont succédées, nous avons renié la marge de manœuvre fiscale et financière des collectivités. Bien évidemment, nous ne pourrions pas faire face sereinement aux dépenses sociales qui risquent d'augmenter si nous n'avons pas une réelle contribution financière adaptée à ces réalités sociales. Je n'ai pas manqué de le dire à plusieurs reprises au Premier ministre et aux différents ministres concernés. Mais nous ne sentons pas aujourd'hui la volonté d'avoir une organisation d'une autonomie fiscale des collectivités, ce qui réduit notre libre administration et risque de la réduire de façon la plus congrue possible, à l'avenir, si la situation sociale continue à se dégrader. Les dépenses sociales vont augmenter avec le RSA, avec le vieillissement des personnes âgées et au titre de la protection de l'enfance, au regard du nombre d'enfants qui nous sont confiés. Cela sans compter que les besoins autour de la personne handicapée sont en augmentation constante aussi. Il s'agit d'une augmentation de 10 à 12 % des demandes par an dans les MDPH. Nous sommes donc dans une dynamique de dépenses sociales qui vont forcément augmenter, et en face, nous avons des recettes qui sont plutôt atones. Même si aujourd'hui on nous compense la taxe foncière par la TVA, il ne s'agit pas forcément d'une recette dynamique dans un contexte de crise économique. Tu as raison de dire que nous sommes dans une situation fiscale et financière très contrainte, même si, dans les deux départements, nous avons rendu possible un engagement financier grâce à notre gestion particulièrement rigoureuse.

À travers ton expression est l'expression du groupe de gauche, j'entends un certain nombre de propositions, formulées sur un certain nombre de sujets. Il y a une urgence. Il s'agit de celle du plan de relance consécutif à la crise sociale et économique, liée à la crise sanitaire. Nous voyons donc bien la difficulté de nos concitoyens. Tu as évoqué les jeunes, qui sont effectivement particulièrement touchés par cette crise. Mais il y a tout un pan de l'économie particulièrement affecté aussi. Il s'agit bien sûr de l'économie de proximité, de l'économie touristique, très affectée, autour de la restauration, de l'économie de la culture, de l'économie du sport, également touchées. Nous sommes dans l'analyse aujourd'hui. Cette pour cette raison que j'ai voulu que Fatima porte une démarche, qui va s'organiser bien sûr avec les vice-présidents thématiques et territoriaux, pour analyser d'abord la situation économique et sociale, puis pour voir quelles actions pourraient être menées. Il s'agira bien évidemment, dans notre préparation du budget primitif, d'intégrer la nécessité d'avoir un plan de relance adapté à la réalité qui nous touche aujourd'hui. Il ne doit pas s'agir de mesures sporadiques, selon tes propos. Nous avons donc besoin à la fois d'un plan d'urgence et d'un plan de mesures structurelles pour construire l'avenir de notre Collectivité européenne d'Alsace et l'avenir des Alsaciens à travers le soutien que nous leur apportons.

Nous sommes peut-être fiers et un peu chauvins, en disant que cela est à la mode alsacienne. Mais nous avons quand même des qualités dans notre périmètre que nous pouvons mettre en avant. Il existe aujourd'hui la qualité de l'image. Si la marque Alsace a une belle image au niveau national, c'est aussi grâce au tempérament des Alsaciens et à leur mode de fonctionnement qui est quand même reconnu. J'étais tout à l'heure avec le Ministre de l'intérieur, qui avait conscience du sérieux des Alsaciens. Il m'en faisait état.

Nous avons des atouts, que nous devons travailler, parce que c'est aussi sur la durée que se jugent ces capacités à avoir une méthode sérieuse et rigoureuse. Nous devons nous appuyer sur ces atouts pour réussir à relever les défis.

Tu as évoqué le niveau de service rendu. Il s'agit de notre enjeu prioritaire. Le service public alsacien implique la capacité d'être réactif, avec les territoires et les habitants, par rapport aux besoins qu'ils expriment.

Je vais devoir m'arrêter là. En tout cas, je pense qu'il est important que nous puissions débattre ensemble des solutions. Notre délai sera assez court. La présentation du budget primitif se fera dans un mois. Je vous inviterai tous, quelles que soient vos sensibilités politiques, à travailler. N'hésitez pas à être force de proposition en termes d'idées. Nous allons rencontrer acteurs sociaux, économiques, culturels et sportifs pour bien mesurer la réalité de leurs difficultés, et faire en sorte, comme nous l'avons fait dans les deux plans de relance haut-rhinois et bas-rhinois, d'être dans une logique de soutien mais aussi de levier économique, au regard du soutien que nous avons voulu et apporté. J'en profite encore pour remercier la démarche collective qui avait pu être portée dans ces deux plans de relance que chacun d'entre nous avait construits. Il me semble essentiel que nous soyons dans la même logique, pour que l'impact de ce plan de relance soit majeur.

Je suis désolé de devoir interrompre mon propos. Je commence à être très en retard. Je vous souhaite encore une excellente séance et je donne la main Rémy. Il s'agit d'une place que tu connais bien. Je t'invite à la reprendre, momentanément.

*M. le Président quitte l'hémicycle à 12 heures 48. M. WITH assure la présidence de la séance.*

**M. WITH** – Merci. Je vois plusieurs demandes de parole. Mme GRAEF-ECKERT, en visioconférence, a la parole.

**Mme GRAEF-ECKERT** – Merci. Bonjour à tous. J'ai envie de partager quelques réflexions avec vous. Ces orientations budgétaires sont précises et ambitieuses. Merci, Lara, pour cette présentation. Ces orientations budgétaires démontrent, si besoin en était, que si la Collectivité européenne d'Alsace est née officiellement il y a quinze jours, l'équipe des conseillers d'Alsace et l'équipe du groupe de la majorité alsacienne existent et travaillent depuis bien plus longtemps pour parvenir à faire cette présentation ce matin. Ces orientations budgétaires nous démontrent aussi l'utilité de la Collectivité européenne d'Alsace, car nos moyens pour agir et pour investir augmentent, en même temps que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement. Fusionner peut donc être source d'économies. La Collectivité européenne d'Alsace nous offre donc davantage de leviers d'action. Cela est d'autant plus important dans le contexte de crise que nous traversons.

Ces orientations budgétaires sont une véritable feuille de route, avec des objectifs clairs et réalistes, car ils sont financés, ce qui fait une grande différence. À l'heure où nous devons faire face à des enjeux majeurs dans le domaine économique et pour pouvoir contribuer à faciliter à la création de richesse – car c'est bien cette richesse créée qui, ensuite, pourra ruisseler sur nos politiques de solidarité –, n'oublions pas que notre modèle économique est bien celui du modèle rhénan, celui de l'économie sociale de marché. Nous serons au rendez-vous de cet énorme enjeu dans ce domaine économique. Un autre enjeu majeur qui a été souligné ce matin est la nécessaire action à mener dans le domaine de la transition écologique, énergétique et climatique. Je tenais à partager avec vous le fait que nous nous sommes mis au travail pour mettre en œuvre un plan climat de la Collectivité européenne d'Alsace.



Il s'agit en résumé d'orientations budgétaires qui nous permettront sans aucun doute d'être au rendez-vous de l'avenir. En quinze jours, nous faisons des bonds spectaculaires en avant. Nous sommes vraiment au travail. Je me réjouis très sincèrement d'appartenir à cette équipe. Merci de votre écoute.

**M. WITH** – Merci Catherine de nous avoir apporté ton appréciation et ton éclairage sur un certain nombre de points, qui ne ressortaient pas forcément du débat jusqu'ici, notamment le plan climat pour la Collectivité européenne d'Alsace. Il était important de le rappeler. J'ai d'autres demandes de parole, à commencer par Fatima JENN, puis Lara MILLION.

**Mme JENN** – M. le Président. Mon intervention n'a pas pour but de répliquer sur le budget, mais d'apporter quelques envies et surtout de faire un petit état des lieux.

M. le Président, mes chers collègues. Je voudrais aujourd'hui d'abord avoir une pensée pour tous les Alsaciens qui se trouvent confrontés aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Il s'agit bien sûr de pans entiers de notre économie, qui s'en trouvent directement affectés. Il s'agit surtout des secteurs de la convivialité et du vivre ensemble : la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, la culture, le sport, les loisirs. Il s'agit aussi de ceux qui, non seulement sont en temps normal très fréquentés par la jeunesse, mais aussi et surtout ceux qui en temps normal leur fournissent des emplois permanents ou d'appoint, particulièrement pour les étudiants.

La vie étudiante aujourd'hui, et la vie de la jeunesse d'une façon plus générale, est en pleine crise. Nous entendons de plus en plus parler de suicide, de consultation psychiatrique. Nous savons bien que le curatif sur le plan social, c'est-à-dire l'aide financière ou la distribution alimentaire, est essentiel pour répondre aux situations de la plus grande urgence. Mais je voudrais insister sur l'importance de l'aspect préventif. Une grande pauvreté s'installe aujourd'hui dans la jeunesse. Ce qui auparavant pouvait être provisoire devient malheureusement aujourd'hui permanent. Il s'agit d'une jeunesse précarisée, qui a perdu la confiance en l'avenir. C'est une société toute entière qui perd sa vitalité. La jeunesse doit retrouver l'espoir. Faisons tout ce que nous pouvons pour...

*Coupure du micro.*

... ni chez les entrepreneurs de ces secteurs que je viens de citer, ni chez ceux qui vivent des emplois de la convivialité. Il ne s'agit bien sûr pas de remettre en cause les mesures barrières face à la contamination. Il s'agit de libérer les initiatives solidaires et d'imaginer, territoire par territoire, des solutions qui remettent la jeunesse au cœur de la vie locale. Je crois en la capacité alsacienne de résilience, en mettant ensemble nos énergies pour gagner cette bataille. Nous avons des compétences pour soutenir la jeunesse dans ses difficultés à se loger. Nous avons des compétences de protection de l'enfance et de l'adolescence. Nous avons des compétences de soutien aux initiatives solidaires. Je sais aussi que nous sommes en capacité, et avec le Président BIERRY, bien entendu, nous avons la volonté très forte de mobiliser tous les leviers de l'inclusion de la jeunesse et de soutien à l'économie pour faire face à la nouvelle pauvreté. Je vous remercie.

**M. WITH** – Merci Fatima. Je donne la parole à Éric ELKOUBY.

**M. ELKOUBY** – M. le Président de séance, M. le Président, chers collègues. Le débat d'orientations budgétaires est important, puisqu'il déterminera budgétairement notre feuille de route et nos priorités. Nous avons pu avoir une étendue précise des intentions et, ainsi, nous voyons davantage vers quelle direction nous nous dirigeons. Dans ce contexte, après l'excellent propos de mon collègue Mathieu CAHN, je voudrais retenir deux points : d'abord celui de l'Europe, puis celui de la lutte contre la haine, et notamment contre l'antisémitisme et le racisme.

« L'Europe est une chance pour notre territoire », a dit dans son propos introductif le

Président BIERRY. Soyons alors audacieux. Je le redis : le « e » du logo CeA ne peut pas être un appendice. Je suis désolé de constater que le logo s'écrit avec un « e » minuscule. Or cela devrait être le contraire, tant l'Europe est décisive dans la réussite de nos projets communs. Si nous voulons nous en donner les moyens, nous pouvons être les initiateurs d'une politique territoriale européenne. Les dispositions que vous détaillez dans le domaine européen sont à notre avis bonnes, mais nous pourrions les renforcer. Nous sommes convaincus que l'Alsace sans l'Europe induira la ruine de notre action. Hier encore, nous avons appris que le Parlement européen ne siègerait pas à Strasbourg en janvier, ni en février, peut-être en mars. Et quoi encore ? Pendant ce temps, et depuis plus d'un an, il siège à Bruxelles, où tout le monde sait que la Covid-19 ne siège pas, et qui gagne de plus en plus d'opportunités pour s'autoproclamer capitale européenne, en totale contradiction avec les traités, notamment celui d'Édimbourg de 1992, instituant Strasbourg comme l'unique capitale parlementaire de l'Union européenne. M. le Président BIERRY, vous avez vivement réagi hier – et nous vous en remercions. Nous pouvons en être contents, d'autant plus que c'était peut-être aussi à d'autres de le faire. La maison brûle et nous restons passifs, les bras croisés, comme si nous étions fatalistes. Cela n'est pas dans l'esprit alsacien. Il ne peut en être ainsi. Notre rôle et notre mission consistent vraiment à mettre tous nos moyens à la défense de l'Europe en Alsace, et donc à Strasbourg, en renforçant le poids de la capitale de cette ville. Nous ne pouvons pas affaiblir Strasbourg, car nous affaiblirions dans ce cas l'Alsace, son histoire, son parcours, ses traditions. Lara MILLION a dit avant que l'Europe était aussi l'ADN de l'Alsace. Oui, l'Europe en est son ADN.

Nos moyens doivent se déployer dans un lobbying sans relâche auprès du gouvernement et du chef de l'État. Solennellement, j'en appelle à notre Ministre et collègue pour imposer que Strasbourg soit le lieu des sommets européens, des sommets bilatéraux avec l'Allemagne, tripartites avec l'Italie, comme c'était déjà le cas dans le passé, et que Strasbourg, Colmar ou l'Alsace puissent être le lieu de réunion des plus grands congrès européens, dans tous les domaines. L'Alsace doit être renforcée dans son rôle européen. Il s'agit d'une nécessité. L'espace économique européen, l'espace parlementaire européen, la politique de sécurité commune, le débat public sur l'Europe et son avenir, la relation franco-allemande doivent être nos matrices, servant effectivement à guider notre action. Sur les réseaux sociaux, certains nous font part d'une grande réunion sur l'avenir de l'Europe à Strasbourg dans le cadre de la convention. Cela semble être un hochet, nécessaire certes, mais certainement pas suffisant.

M. le Président, je vous lance l'idée : prenez les choses en main, puisque d'autres ne le font pas. Je vous lance l'idée : invitez M. Clément BEAUNE, Secrétaire d'État aux affaires européennes, et M. SASSOLI, Président du Parlement européen, devant notre Assemblée. Vous allez les rencontrer mercredi à Bruxelles. Faites-les venir ici. Nous avons des choses à leur dire. Mobilisons nos députés européens, du moins ceux issus des familles républicaines, pour qu'ils défendent à nos côtés la position d'une Alsace profondément européenne. L'héritage de Pierre Pflimlin, d'Adrien Zeller, de Robert Schuman et de tant d'autres doit pouvoir nous transcender pour faire de la cause européenne le pilier de notre action. À côté de nos missions départementales classique et légales, nous aurions une spécificité qui voudrait que nous ayons un statut particulier, que certains souhaiteraient tant, car résolument ouvert sur l'Europe, en plus de notre appartenance républicaine. La volonté européenne ouvrira nos chemins vertueux et singuliers, comme le désir d'Alsace semble l'avoir souligné.

L'Europe protège. L'Europe est pacifique. L'Europe lutte contre la haine. Il s'agit de mon second sujet, si vous me le permettez, issu de cette merveilleuse campagne européenne, tous égaux, tous différents. Je veux parler bien sûr de la lutte contre la haine. La haine gangrène notre société et particulièrement l'état d'esprit de notre Département d'Alsace. L'actualité récente le montre encore : à Mulhouse, des tags ; à Strasbourg, un graffeur qui se fait agresser en pleine rue, un livreur de Deliveroo qui refuse de livrer aux juifs. La justice s'est prononcée, heureusement. Mais nous devons aussi à notre niveau condamner les choses. Je souhaite que notre délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin d'avril

2019 soit étendue à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, car il s'agit là aussi de notre capacité à nous mobiliser contre le fléau de la haine. Faut-il rappeler que l'histoire du judaïsme est intimement liée à celle de l'Alsace et à celle de la France ? Non, les juifs ne sont pas des étrangers ; les juifs sont des Français, des républicains. Isaïe Schwartz, Abraham Deutsch, Max Warschawski, René Gutman, aujourd'hui Harold WEILL et Claude Fhima, ou hier Jacky Dreyfus, ont marqué notre terre d'Alsace, à côté d'André Néher, de Claude Vigée, de Raphaël Pérez, de Freddy Raphaël, de Jean Kahn et de tant d'autres. De là est né un dialogue interreligieux fécond et pertinent. Il nous appartient de le faire vivre, en luttant contre ce mal. Nous sommes tous des juifs alsaciens, disait Adrien Zeller après la profanation du cimetière de Brumath. Aujourd'hui, j'ai envie de dire que nous sommes tous, conseillers d'Alsace, intéressés à la question, à la Collectivité européenne d'Alsace, de la haine de l'autre, de ses origines, de sa religion, de son ethnie, de ses préférences sexuelles ou de ses opinions politiques ou philosophiques, qui ne nous intéressent pas. L'homme est homme car, comme le rappelle Elie Wiesel, « quand l'homme devient animal, robot ou machine, il n'est plus son semblable et il dérive ». Évitions alors à tout jamais cette dérive. Je vous remercie.

**M. WITH** – Merci, M. ELKOUBY. Je pense que les deux points que vous avez mis en exergue peuvent obtenir l'approbation de plusieurs, voire de la majorité, de nos collègues. Il n'y a pas de doute en ce qui concerne la haine et les différents points que vous avez évoqués. Je crois que nous pouvons sans problème partager votre préoccupation. Je crois que les uns et les autres d'entre nous ont manifesté à leur niveau la réprobation de ces actes. En ce qui concerne l'Europe et le logo de la CeA, personnellement, je l'écris toujours avec trois majuscules. Peut-être qu'une minuscule entre deux majuscules attire peut-être encore davantage l'œil. Je ne sais pas. En tout cas, vous avez raison : la Collectivité européenne d'Alsace a voulu être européenne ; elle tient à l'être et à l'affirmer. C'est pourquoi nous avons obtenu aussi nos compétences transfrontalières, pour pouvoir les mettre en application. Nous ne pouvons que vous rejoindre sur ce souhait. Je voulais aussi dire, comme vous l'avez sans doute remarqué, qu'une délégation dialogues interreligieux était bien fléchée dans les attributions que le Président BIERRY a souhaité mettre en application et en œuvre. Je reviens sur le siège de Strasbourg, capitale européenne. Le feu étant à la maison, le Président BIERRY a encore affirmé hier qu'il se rendrait à Bruxelles. Il a même dit en ma présence : « Puisque Bruxelles ne vient pas à nous, comme M. LAGARDÈRE, j'irai à Bruxelles. » Je pense que nous lui transmettrons votre souhait d'inviter les Bruxellois, les responsables la Commission bruxelloise, ici pour écouter nos doléances et nos intentions. Vous avez raison en disant qu'aujourd'hui, malheureusement, nous avons l'impression que nous sommes un peu, pour reprendre un terme cher aux sapeurs-pompiers, le corps de première intervention pour le feu dans la maison, et nous attendons le renfort des centres de secours, pour qu'ils puissent aussi venir relayer cette lutte pour conserver et préserver la maison européenne.

Il reste trois interventions : Mme Lara MILLION, M. Jean-Philippe MAURER et Mme MULLER-BRONN. Lara MILLION a la parole.

**Mme MILLION** – Merci, cher Rémy. Je dirai quelques mots et quelques précisions quant au langage que vous avez tenu. Premièrement, nous ne pouvons qu'être d'accord avec vos observations et certaines de vos préoccupations. J'ai beaucoup apprécié l'enthousiasme de Catherine. Vous parliez tout à l'heure, Mathieu CAHN, d'optimisme. Il ne s'agit pas de l'optimisme quant aux conséquences de la crise financière, économique et sanitaire, mais de l'optimisme et de l'enthousiasme vis-à-vis de l'avenir. En effet, si nous voulons être de vrais conseillers d'Alsace et pouvoir agir au service des Alsaciens – il est vrai que nous aimons bien ce terme, et pour cause –, nous devons avoir cette volonté de se battre, de croire et de faire avancer notre territoire. Nous ne pouvons le faire que si nous avons de l'enthousiasme et de l'optimisme.

J'aime bien de la précision dans les chiffres, et quand la presse est présente, il est toujours nécessaire de faire attention à ce que nous disons. Les conséquences de la crise ne seront

pas, je pense, sur les recettes de fonctionnement, mais plutôt sur des dépenses de fonctionnement. En effet, les recettes, selon l'évaluation actuelle, ne sont pas en évolution, mais sont plutôt stables. Vous avez vu une petite évolution de 2 ou 3 % sur certaines recettes de fonctionnement. Concernant les dépenses de fonctionnement, il s'agit de tout ce que nous devons mettre en œuvre en termes d'insertion, d'accompagnement, de solidarité, de RSA, etc.

En revanche, je me permets quand même de faire une remarque. J'imagine les journalistes écrire demain : « Économie d'1 million d'euros, soit 0,06 % des dépenses de fonctionnement. » Je me permets de préciser que, lorsque nous faisons un ratio, nous le faisons sur des dépenses de structure. Vous avez fait le ratio d'1 million d'euros sur toutes les dépenses de fonctionnement. Vous avez pris les dépenses sociales, les dépenses d'insertion. Il est nécessaire de faire ce ratio par rapport aux vraies dépenses de structure. Sinon, cela ne veut rien dire. Nous ne faisons pas d'économies sur le personnel, ni sur le RSA. Nous essayons évidemment d'être plus efficaces. Nous ne faisons pas d'économies sur ces montants-là. En revanche, nous avons fait des économies. Il s'agit d'1 million d'économies sur le montant de 40 millions d'euros de structure. Cela n'est pas mal. Je me permettrais quand même de préciser cela. Merci.

**M. WITH** – Merci, Mme MILLION. Jean-Philippe MAURER a la parole.

**M. MAURER** – M. le Président, mes chers collègues. Je tiens à féliciter Lara MILLION pour le travail considérable qu'elle a accompli, avec toute son équipe, pour nous proposer ces orientations budgétaires 2021.

Ces orientations budgétaires sont aussi l'opportunité, sur trois sujets, d'intensifier les partenariats existants. Le premier partenariat est avec l'État. Le Président BIERRY nous annonce que le Premier ministre sera en Alsace samedi prochain. Je rappellerai que sur la question de la taxe poids-lourds, l'Alsace avait de l'avance sur tout le monde grâce à Yves BUR, qui avait fait voter ce que nous appelions la taxe Bur. Pourquoi cette taxe a été votée ? Parce que le territoire alsacien était le plus impacté par la mise en place de la taxe Maut par les Allemands, qui a induit un report de trafic considérable sur nos routes alsaciennes. Malheureusement, comme cela arrive quelquefois, le gouvernement refuse de donner un sens concret à une loi votée. Cela a été le cas de la loi Bur, et la taxe Bur n'a jamais été mise en œuvre. Nous avons perdu des années, dans une situation qui n'a cessé de se détériorer. Nous aurions pu avoir – nous l'avons attendue avec beaucoup d'intérêt – une taxe liée à la mise en place des portiques. Malheureusement, pour des raisons politiciennes, finalement, ces portiques n'ont jamais été mises en service, et nous sommes là avec nos difficultés, supplémentaires par rapport à celles qui existent partout ailleurs en France. J'espère que le Premier ministre, qui a passé du temps en Alsace puisqu'il était en responsabilité à la Chambre régionale des comptes, aura cette vigilance supplémentaire et s'intéressera à ce sujet essentiel de mettre l'État en ordre de bataille pour que cette taxe poids-lourds puisse trouver un sens concret en Alsace. Cela a une conséquence budgétaire directe également, puisqu'il était toujours convenu que le produit de la taxe irrigue directement les moyens de la Collectivité. Aujourd'hui, il s'agit pour nous de pertes de recettes nettes sur le budget de la voirie, concernant l'entretien comme l'investissement.

La deuxième opportunité de partenariat, comme Mathieu CAHN l'évoquait, concerne l'Eurométropole de Strasbourg par rapport à la zone à faible émission. En effet, concernant la question de la régulation du trafic, et le chapeau de la partie réseau routier et régulation du trafic, il n'existe pas de territoire isolé, où nous ne passerions pas. Le trafic, nord-sud comme est-ouest, concerne bien entendu tous les axes qui se croisent et qui passent par l'Eurométropole. Nous devons sans tarder nous atteler à travailler avec l'Eurométropole sur la meilleure façon d'accompagner la mise en place de cette politique publique, qui s'égrènera au fur et à mesure de la mise en œuvre des interdictions de circulation liées aux différents types de critères (5, 4, 3, 2 et 1) qui s'appliquent aujourd'hui en matière de qualification du degré de pollution des véhicules.

La troisième opportunité d'intensifier les partenariats concerne les acteurs économiques et sociaux, à travers les effets regrettables des impacts liés à la Covid-19. Nous avons fait et ferons encore des plans de soutien, des plans de relance et des plans d'accompagnement. J'ai toute confiance en Fatima JENN, qui se saisit de ce sujet-là. Mais je crois que l'ampleur des dégâts causés sur la structure économique, sociale, associative nécessiterait que le prochain Conseil de développement s'accapare notamment de cette question-là également, ce qui explique l'intérêt d'intensifier le partenariat avec les acteurs économiques et sociaux. En effet, la mèche longue des dégâts liés à la Covid-19 ne s'arrêtera pas en juin ni en septembre. Je crains que ces effets minent totalement le tissu associatif, le tissu économique et le tissu social. Le Conseil de développement a justement un petit temps supplémentaire de réflexion. Nous savons que l'action et la réflexion doivent aller de pair pour véritablement ancrer la politique de notre Collectivité européenne d'Alsace en direction de l'ensemble des effets que nous pourrons évaluer et apprécier. Nous savons aussi qu'il est quelquefois plus simple de regarder et d'écouter les premières difficultés que nous ressentons en matière de Covid-19 et de difficultés économiques. Il existe probablement aussi des difficultés plus cachées, qui n'ont accès, ni aux médias, ni à l'information, ni à la communication, et qui minent fortement également l'ensemble de ceux qui vivent sur notre territoire alsacien. C'est la raison pour laquelle l'intensification du partenariat de direction des acteurs économiques et sociaux pourra également porter ses fruits, dans une stratégie plus globale. Il sera aussi probablement nécessaire, à un moment donné, de concerter également les autres collectivités territoriales. Concernant un certain nombre d'acteurs, nous pouvons demander plusieurs fois des pièces pour justifier des pertes de recettes, des loyers à payer. Si nous arrivons à nous accorder avec d'autres acteurs, tels que des communautés de communes et le Grand Est, je pense que cela pourrait provoquer un effet de masse, de force et de qualité d'accompagnement, qui sera plus que jamais nécessaire.

Voilà les trois aspects d'opportunités de partenariats que je tenais à souligner, M. le Président. Je suis certain que les mois à venir seront tout à fait fructueux à cet égard. Merci beaucoup.

**M. WITH** – Merci. Mme MULLER-BRONN a la parole. Il reste encore deux rapports et la motion.

**Mme MULLER-BRONN** – Merci, M. le Président. Chers collègues. Je ne m'exprimerai pas très longtemps. J'aborderai un sujet d'actualité. Nous avons parlé ce matin longuement de la santé des Alsaciens. Nous avons évoqué aussi la haine. Il s'agit de sujets récurrents, lors de nos dernières assemblées.

J'aurais aimé parler rapidement, mais sérieusement, de l'amour plutôt que de la haine. Mais il s'agit de l'amour qui devient malsain, quand il y en a trop et quand il n'est pas équilibré. Vous voyez bien à quoi je fais allusion. Il s'agit du scandale concernant Olivier DUHAMEL, après la sortie du livre de Camille KOUCHNER, qui nous parle du corps des enfants qui n'est pas respecté et, comme nous l'avons entendu dans de nombreuses émissions, d'un vrai fléau dans notre pays ou ailleurs. La Collectivité européenne d'Alsace, issue de la fusion des deux départements, est en charge de la protection de l'enfance. Ma collègue Pascale JURDANT-PFEIFFER en est la Vice-présidente. Comme nous avons créé les veilleurs de mémoire, comme nous avons créé des comités de pilotage, des groupes de travail et des missions, je me dis que nous sommes tout à fait légitimes, en tant que Collectivité, en matière d'accompagnement de la vie, de la naissance à la mort – comme nous l'avons répété ce matin –, d'organiser la protection de l'enfance. « Touche pas à mon corps. » Vous devez savoir que notre collègue Françoise PFERSDORFF est dans la presse ce matin pour en témoigner et en parler. Il s'agit d'un sujet de société brûlant. Nous sommes en charge de la santé, de l'enfance, de la petite enfance, des collègues. Ce sont ces années-là qui se jouent, durant lesquelles les enfants sont souvent maltraités ou malmenés. Je ne parle pas de cela avec enthousiasme, mais avec responsabilité. J'ouvre

la réflexion. Un budget pourrait-il y être consacré ? Ne pouvons-nous pas mobiliser nos professionnels de santé ? Ne pouvons-nous pas mobiliser nos professionnels de l'éducation, de l'accompagnement social, pour intervenir dès la petite enfance, pour parler aux enfants, afin de leur dire qu'ils sont maîtres de ce qui se passe sur leur corps, de leur indiquer les réactions nécessaires, de les mettre en confiance ? De la pédagogie est attendue. Il s'agit de se rapprocher de tous les organismes, que nous connaissons, puisqu'ils sont de nos partenaires quotidiens. Nous avons les compétences et les professionnels pour cela. Nous avons parlé des vaccins, qui sont une bonne chose, et de la santé mentale. Mais lorsqu'un enfant est maltraité tout petit, nous savons que sa santé mentale est fortement atteinte. Merci.

**M. WITH** – Merci d'avoir fait quelques propositions. Je pense que la Présidente de Commission les a notées. Les commissions thématiques sont aussi là pour pouvoir réfléchir, avoir des débats et des échanges, afin d'envisager de nouvelles politiques et de nouveaux soutiens, et de nous positionner par rapport à des problématiques qui se posent au fur et à mesure, selon l'actualité. Finie est l'époque des commissions et chambres d'enregistrement pour approuver ou refuser un rapport, et donner son aval à un certain nombre de rapports qui passaient à la chaîne. Comme le Président BIERRY l'a aussi déjà dit, nous devons nous donner du temps pour échanger dans ces commissions, afin de porter le devenir de la Collectivité européenne d'Alsace à d'autres niveaux et à d'autres fins. Mme JURDANT-PFEIFFER, je vous donne la parole très rapidement.

**Mme JURDANT-PFEIFFER** – Oui, très rapidement, M. le Président, merci. Merci, ma chère collègue Laurence, d'avoir évoqué ce sujet qui est vraiment très difficile. Pouvons-nous vraiment parler d'amour dans ce cas-là ? Nos services sont déjà mobilisés depuis longtemps sur ces questions, mais nous allons encore renforcer le budget pour l'accueil d'urgence, pour ces enfants, lorsque des situations sont signalées. Je ne peux qu'encourager tout le monde, lorsque l'on soupçonne quelque chose, de le signaler. Il vaut mieux que cela soit à tort, que de laisser passer quoi que ce soit. Je cite le 119, la cellule des informations préoccupantes (CRIP). Nous devons aussi sensibiliser, comme le font aussi les médecins, les enseignants, les infirmiers scolaires. Il était temps que le tabou se lève et que nous cessions de considérer que l'enfant est la propriété des parents ou des proches, tels que les oncles et les tantes. C'est une excellente chose que nous osions enfin en parler et faire tomber ces questions, parce qu'il s'agit d'un problème. L'inceste est le plus souvent commis par des très proches, ceux auxquels nous ne nous y attendrions pas. Oser le dénoncer est extrêmement courageux. Chacun d'entre nous doit aussi avoir en tête que le corps de l'enfant n'appartient qu'à lui-même et que, quand un enfant, nos petits-enfants, nos petits neveux ne veulent pas de bises, nous ne devons plus les obliger à les faire. Il s'agit d'un changement culturel. Nous ne forçons plus les enfants à avoir des câlins avec des adultes avec lesquels ils n'ont pas envie, et ce dès la toute petite enfance. Cela est une chose à introduire dans les familles. Cela peut être difficile pour nous, mais lorsque nos petits ne veulent pas de bises, nous les laissons tranquilles. Cela commence déjà par là.

**Mme MULLER-BRONN** – Chers collègues, je pensais vraiment au fait de nous saisir de cela comme une action pédagogique, sans attendre la dénonciation, consistant à aller dans les lieux où nous en avons la possibilité. Il s'agirait vraiment d'en faire une politique de pédagogie. Merci.

**M. WITH** – Nous aurons l'occasion de remettre ce sujet sur le tapis, au fil des commissions. Je pense que nous pourrions en reparler. Nous arrivons au bout du rapport d'orientations budgétaires. Je dois le mettre aux voix. Nous pouvons voter à main levée. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur CAHN demande la parole. S'agit-il d'une explication de vote ?

**M. CAHN** – Nous votons sur le fait de prendre acte de la tenue du débat. Nous votons donc pour, puisque le débat a eu lieu.

**M. WITH** – Je me suis mal exprimé. On m’a glissé un mot précisant qu’un vote est à réaliser à l’issue du débat. Mais, en réalité, vous votez pour prendre acte. C’est très bien de me le rappeler. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Vous prenez donc acte des orientations budgétaires qui vous ont été proposées.

Nous avons deux autres rapports et une motion. Je passe la parole à M. Étienne BURGER, concernant les ressources humaines, pour la présentation du rapport n° 8.

**CD-2021-2-8- - Les ressources humaines**  
**8**

*M. BURGER, rapporteur*

Merci, M. le Président. Je vais essayer d’être synthétique. Avant, j’aimerais quand même dire que la Collectivité européenne d’Alsace n’est pour l’instant pas encore un acteur de l’organisation de la santé. Nous aspirons à le devenir. C’est en tout cas comme cela que j’ai compris la mission que le Président m’a confiée. Je suis particulièrement heureux de trouver cette option dans les orientations budgétaires. Merci, Mme MILLION.

Nous passons au tableau des emplois. Suite à la création de la Collectivité européenne d’Alsace, il convient de délibérer sur le tableau des emplois de la nouvelle Collectivité, issus de la juxtaposition des deux tableaux des emplois préexistants au 31 décembre 2020. Cet état des effectifs reprend l’ensemble des postes permanents à temps complet et à temps non complet de la Collectivité, créés par délibération et budgétés. Ce tableau permet de faire fonctionner les services de la Collectivité, de répondre aux demandes de remplacement et de développer les nouvelles compétences attribuées à la Collectivité européenne d’Alsace par la loi Alsace. Ce document permet également le suivi des postes de la Collectivité européenne d’Alsace et l’évolution de la masse salariale. Il peut être régulièrement mis à jour en tenant compte des créations et des suppressions d’emplois qui interviennent à la faveur des mouvements de personnel (arrivées et départs) et des ajustements de l’organisation des directions et des services. Par ailleurs, afin d’assurer le bon fonctionnement de la Collectivité et la continuité du service public, il est proposé d’autoriser le Président à déroger, le cas échéant, au principe de recrutement d’agents titulaires et de recourir à des personnels contractuels et vacataires pour les motifs prévus limitativement par la réglementation. Voilà, M. le Président, la proposition que je vous soumetts.

**M. WITH** – Merci, M. le rapporteur des ressources humaines. Il n’y a pas de demande de parole. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions à l’adoption de ce rapport ? Y a-t-il des abstentions ? Cela n’est pas le cas. Je n’en vois pas. Le rapport est donc approuvé à l’unanimité.

Je passe la parole à Lara MILLION pour le rapport suivant qui concerne la convention des transmissions dématérialisées des actes la Collectivité européenne d’Alsace.

**CD-2021-2-8- - Convention de transmission dématérialisée des actes de la**  
**9**  
**Collectivité européenne d’Alsace**

*Mme MILLION, rapporteure*

Tu as presque tout dit, cher Rémy. Il s’agit d’une convention entre la Collectivité européenne d’Alsace et l’État pour pouvoir dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité. Je vous rappelle que le contrôle de légalité est opéré par la préfecture du Bas-Rhin.

**M. WITH** – Y a-t-il des oppositions à ce rapport ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

## **MOTION**

**M. WITH** – Nous passons à la motion sur Stocamine, que le Président BIERRY vous a déjà décrite dans son propos liminaire. Je vais donner la parole à Marie-France pour nous lire la motion.

**Mme VALLAT** – Merci, M. le Président, de me donner la parole pour présenter cette nouvelle motion relative à Stocamine. En effet, ce n'est pas la première fois que nous prenons une motion dans notre Collectivité. Je voudrais vous remercier, chers collègues, de votre compréhension de l'importance de voter cette motion et de défendre la qualité de l'eau de notre nappe phréatique qui alimente près de deux millions d'habitants. Cette pollution n'est bien sûr pas la seule qui impacte notre territoire. Nous avons parlé ce matin de la pollution par le lindane, qui impacte le territoire de Colmar et environs. Mais il ne s'agit surtout pas d'opposer ces différents sujets. Il est en fait nécessaire de s'attaquer à tous ces sujets de pollution, pour qu'elle ne se produise plus, que la réaction soit rapide lorsqu'elle survient accidentellement, et que nous n'attendions pas des décennies comme cela est fait dans le cadre de Stocamine. Si vous le permettez, je vais lire la motion complète, M. le Président.

Le 3 février 1997, la société Stocamine a été « autorisée à exploiter, dans les conditions et sous les réserves fixées par le présent arrêté, un stockage souterrain réversible de déchets industriels ». La réversibilité de cette exploitation était garantie par la mise en place d'un fonds – il sera nécessaire d'ajouter « de garantie » – permettant le déstockage de chaque colis entreposé dans la mine. Cette réversibilité avait permis de lever l'opposition de la commune et de la population à ce projet.

L'exploitant et l'État, avant de prendre cet arrêté, avait certifié que cette mine ne serait pas envahie par les eaux et que la réversibilité resterait possible durant des décennies, jusqu'à ce que les conditions technologiques soient réunies pour le traitement ultérieur, le site d'entreposage étant stable.

Force est de constater que les données, mises en avant à l'époque par les mêmes experts que ceux qui actuellement tentent de nous rassurer sur la pollution négligeable de la nappe phréatique liée à la dissolution des produits toxiques de la mine, se sont révélées totalement fausses.

Les 327 forages de reconnaissance et les 24 puits de mine, qui ont été réalisés pour l'exploitation de la potasse et qui traversent tous la nappe phréatique, présentent des fuites qui vont inexorablement noyer les anciennes mines.

Tous les experts prévoient que le site d'entreposage sera noyé, même avec les bouchons prévus. La seule divergence entre les experts concerne la durée nécessaire à cet ennoïement.

La stabilité de la mine n'est également pas au rendez-vous et cette dernière se dégrade plus rapidement que prévu. Cette instabilité est observée surtout dans les secteurs où l'exploitant n'a pas respecté les cotes de création des galeries dans un but mercantile de revente de sel et les dimensions des piliers.



Il en va de même des stockages des déchets qui n'ont pas été faits en respectant les distances aux parois. De plus, il est connu que certains colis ne sont pas conformes à leur étiquetage comme ceux provenant de l'incendie de SOLUPACK.

Enfin, l'État n'a pas veillé à ce que l'exploitant provisionne le déstockage tel que prévu dans l'arrêté d'autorisation.

Compte tenu d'une part des certitudes concernant l'envoie de la mine, et d'autre part de l'importante fraction soluble de ces 42 000 tonnes de déchets très dangereux, il est clair que la nappe phréatique rhénane, qui alimente en eau potable deux millions d'habitants, sera fortement impactée. Nous demandons donc que le principe de précaution s'applique et que tous les déchets dangereux pour la nappe soient déstockés sans attendre.

Ce n'est pas à l'Alsace de payer les erreurs ou omissions des services de contrôle de l'État, et encore moins l'inertie qui prévaut depuis des années sur ce dossier qui, de ce fait, devient de plus en plus compliqué à résoudre.

C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) demande de déstockage immédiat et le plus total possible des déchets enfouis à Stocamine, dans le cadre du principe de précaution et du respect de l'arrêté d'autorisation et de la parole donnée aux Alsaciens par l'État lors de sa création.

La CeA ne veut pas léguer aux générations futures un héritage empoisonné qui deviendra intraitable après fermeture de la mine.

Alors même que le gouvernement réfléchit à la mise en place d'un délit de mise en danger de l'environnement, on ne pourrait se satisfaire d'un simple enfouissement des déchets, qui ne protégerait pas suffisamment la nappe phréatique qui alimente deux millions d'Alsaciens.

Merci beaucoup. Nous devons nous souvenir également que la nappe dépasse l'Alsace. Elle va au-delà de notre territoire alsacien. C'est l'ensemble du territoire rhénan qui en fait impacté. Merci.

**M. WITH** – Tout à fait. Merci Marie-France. Mme PAGLIARULO a demandé la parole.

**Mme PAGLIARULO** – Oui, merci. Merci beaucoup Marie-France. Je voudrais rappeler que le Conseil départemental du Haut-Rhin a déjà pris une motion il y a à peu près 18 mois. Il s'agit effectivement d'un sujet sur lequel nous n'avancions pas. Je voudrais saluer les efforts des élus du territoire, Marie-France VALLAT et Pierre VOGT évidemment, mais aussi les députés Michel SORDI, qui a œuvré depuis le début contre ces déchets, et Raphaël SCHELLENBERGER aujourd'hui. Je souhaiterais rappeler qu'il s'agit bien de la plus grande nappe phréatique d'Europe et que nous avons aussi associé la députée européenne Anne SANDER, qui est venue constater cela, elle aussi, et qui défend ce sujet au niveau européen. Je voudrais aussi rappeler que notre demande concerne ponctuellement les 5 % de déchets mercuriels qui sont toujours dans les sous-sols, et que le reste des déchets toxiques, quand ils seront emmurés et touchés par cette nappe, ne produiront pas d'effets négatifs. Il s'agit bien des 5 %, qui sont malheureusement mal répertoriés et stockés de manière pas très correcte. L'État doit donc prendre la mesure de cette notion.

**M. WITH** – Mme DREXLER a la parole.

**Mme DREXLER** – Ce mercredi, au Sénat, j'ai eu l'occasion d'interpeller la Ministre POMPILI, puisqu'il y avait un débat sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols. J'ai pu l'interpeller sur le problème du lindane à Wintzenheim, Colmar, Sierentz. Je lui ai rappelé aussi que,

concernant la pollution au lindane de la maison mère, de l'usine de pesticides Ugine-Kuhlmann à Huningue, ce sont les Suisses qui ont dépollué le site. Elle m'a fait une réponse. Le matin, son cabinet avait appelé pour savoir quelle était la question posée. Nous avons donc eu une réponse, que j'ai transmise au Maire de Colmar tout à l'heure. Je l'ai également interpellée concernant Stocamine, en lui rappelant surtout la politique appliquée en Suisse. En Suisse est pratiquée un assainissement préventif. Il ne s'agit pas d'attendre une catastrophe pour engager des financements. J'ai aussi voulu lui dire que, si les Suisses ont dépollué à Huningue, ils ont également dépollué à la frontière franco-suisse. S'ils se soucient autant de Stocamine, c'est que cette nappe fait 300 km de long et 35 km de large. Si une pollution se produit, Bâle sera impactée, comme le Bade-Wurtemberg. En Alsace, deux millions de personnes seront impactées. Au total, dans ce bassin rhénan, sept millions d'habitants seront touchés par la pollution. Cela est donc vraiment très important. La Ministre est déterminée. Elle a dit qu'elle dira ce qu'elle souhaite faire à la fin du mois de janvier. Elle souhaite confiner. Je crois que si quelque chose est à faire, c'est maintenant ou jamais.

**M. WITH** – C'est le but de notre motion et de lui rappeler. C'est aussi sans doute l'un des points qui va être rappelé à M. CASTEX quand il viendra prochainement. Jean-Philippe MAURER a la parole.

**M. MAURER** – Il s'agit juste d'un point rédactionnel, qui a du sens. Dans l'avant dernier paragraphe, nous indiquons que « la CeA ne veut pas léguer aux générations futures ». Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion et qu'un lecteur pense qu'il y a un légataire et un léquant.

**M. WITH** – Cela reviendrai à dire que c'est nous.

**M. MAURER** – Oui, alors que nous n'y sommes strictement pour rien.

**M. WITH** – Nous allons reformuler. Nous avons bien compris. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. Mme VALLAT a la parole pour un dernier point.

**Mme VALLAT** – Merci pour cette remarque, parce que chaque mot a un sens. Il est évident que nous n'avons aucune responsabilité, si ce n'est d'essayer de continuer à défendre le fait que ce soit déstocké, parce que c'est l'État qui a fait des erreurs et qu'aujourd'hui, c'est à l'État de réparer. Merci. Karine, je pense qu'il y a plus de produits que cela. Il ne reste pas que des produits mercuriels. Il reste d'autres produits solubles qui restent dans ces bigs bags. Surtout, nous ne savons pas si tous les bigs bags étaient bien étiquetés. Il a été montré que certains ne l'étaient pas. Nous ne pouvons donc pas avoir confiance en ce qui a été écrit sur ces bigs bags. J'ai moi-même exprimé à Mme la Ministre, lorsqu'elle est venue à Stocamine, que je n'ai aucune confiance dans ces chiffres donnés, parce que de toute façon, les scénarii proposés sont un déstockage aléatoire. Or comment faire un déstockage aléatoire et avoir des chiffres aussi précis, puisque nous ne savons pas ce que nous déstockons ? Je crois que nous devons absolument défendre ce point de vue.

**M. WITH** – Merci Marie-France. Il est 13 heures 42. Nous allons en rester là, si vous le voulez bien, mes chers collègues. Je vais faire voter sur la motion. Qui est favorable à l'adoption de cette motion ? Levez la main, pour une fois, y compris ceux qui ont une procuration. Merci. Qui est opposé ? Il n'y a pas d'opposition. Qui souhaite s'abstenir ? Personne non plus. La motion est donc approuvée et sera transmise à qui de droit. Merci.

## **CONCLUSION**

**M. WITH** – M. GRAPPE a la parole, pour faire un point sur le déneigement.

**M. GRAPPE** – Je voudrais me réjouir de notre anticipation dans la préparation de la viabilité hivernale en 2020. J’associe bien sûr Marcel BAUER et les services, avec qui nous avons préparé cette saison hivernale, qui nous surprend mais qui est réelle. Si vous avez trouvé des routes correctement déneigées ce matin, c’est que nos services ont anticipé et se sont levés plus tôt pour déneiger plus rapidement et que les routes soient praticables pour cette journée. Enfin, je souhaite préciser que nous avons encore des soucis. Le col de la Schlucht est fermé en raison d’arbres qui sont tombés sur la route. Nous serons obligés de fermer l’accès au Markstein pour le week-end, en raison de la quantité de neige et des arbres en travers de la route. Le week-end nous sera nécessaire pour les rendre accessibles.

**M. WITH** – Merci. Mesdames et Messieurs, je tiens à clôturer cette séance, en vous remerciant les unes et les autres d’avoir pu y participer et d’avoir nourri notre débat d’orientations budgétaires, que nous avons même largement dépassées. Je vous souhaite un excellent week-end.

*La séance est levée à 13 heures 41.*